Compagnie de l'Occident
pour la finance et l'industrie

RAPPORT ANNUEL 2010

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

RAPPORT ANNUEL 2010

COFI
société anonyme
2, rue de l'Eau • L-1449 Luxembourg
Capital social: EUR 163.300.00,00 entièrement libéré
R.C.S.: Luxembourg B 9539

SOMMAIRE

ORGANES DE LA SOCIETE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
Frédéric Wagner [(1), (2), (3), (4)]

Vice-Président
Massimo Trabaldo Togna [(1), (4)]

Administrateurs
Jean Bodoni [(3)]
Americo Bortuzzo [(1), (2)]
Robert Hoffmann [(1)]
Jean Noël Lequeue [(1), (2), (4)]
Bruno Panigadi [(3)]

Secrétaire
Bruno Panigadi

REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

BDO Audit
Luxembourg

(1) Comité nominations & rémunérations
(2) Comité d'audit & *compliance*
(3) Comité de direction
(4) Comité de stratégie bancaire

CHIFFRES CLES

Comptes Sociaux

en milliers de EUR		31.12.2010	31.12.2009
Fonds propres (y inclus le résultat)		216.566	197.256
Total du bilan		219.603	199.325
Total des immobilisations financières		178.983	153.998
Profit net		26.232	11.968
Dividende brut par action	EUR	0,35	0,35
Dividende net par action	EUR	0,2975	0,2975
Actions en circulation	n°	19.685.654	19.777.000
Dividende brut total	EUR	6.889.978,90	6.921.950,00

Comptes Consolidés

en milliers de EUR		31.12.2010	31.12.2009
Résultat net consolidé		(16.808)	8.036
Résultat net consolidé, part du Groupe		(16.838)	8.015
Fonds propres consolidés, part du Groupe (y inclus le résultat)		378.624	361.409
Intérêts minoritaires		999	906
Total du bilan consolidé		2.081.220	2.050.090
Actions émises	n°	20.000.000	20.000.000
Actions détenues par la société	n°	314.346	223.000
Actions en circulation à la fin de l'année	n°	19.685.654	19.777.000
Moyenne pondérée des actions en circulation pour l'exercice	n°	19.776.750	19.777.000
Valeur estimée par action (1)	EUR	19,14	18,27
Bénéfice (Perte) par action (2)	EUR	(0,85)	0,41

(1) Au 31 décembre 2009 la valeur estimée par action de EUR 18,32 avait été déterminée en utilisant le Total des Fonds Propres Consolidés divisé par la moyenne pondérée des actions en circulation; au 31 décembre 2010 pour la détermination de la valeur estimée il a été utilisé le montant des Fonds Propres Consolidés, Part du Groupe.

(2) Le bénéfice net (perte nette) par action correspond au montant du profit net consolidé (perte nette consolidée), part du Groupe, divisé par la moyenne pondérée des actions en circulation.

RAPPORTS ET COMPTES SOCIAUX

au 31 décembre 2010

RAPPORT DE GESTION

à l'Assemblée Générale Annuelle du 15 juin 2011

Messieurs les Actionnaires,

Suite à un examen approfondi de la part du Comité de Direction afin de rationaliser la structure du Groupe votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 16 juin 2010, a décidé de procéder, avec effet au 1er janvier 2010, à la fusion avec la société Coparfin, par absorption de cette dernière détenue à 100%, conformément aux articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le 4 août 2010 par-devant notaire, le Conseil d'Administration a pris acte que la fusion a été réalisée, de plein droit, suivant les prescriptions de l'art. 279 de la loi susindiquée, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée.
La fusion a engendré un « gain de fusion » de EUR 29.320.922,14.

Nous vous rappelons en outre que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2011 a décidé de nommer la société anonyme BDO Audit, Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé indépendant pour les exercices 2010, 2011, 2012, mandat qui se terminera à l'Assemblée Générale Annuelle de juin 2013.

L'exercice clôture au 31 décembre 2010 avec un profit net de EUR 26.232.003,50 (2009 : EUR 11.968.178,03).

Le total de dividendes provenant d'entreprises liées s'élève à EUR 12.536.992,84 (2009 : EUR 12 millions).

Le profit net provenant des opérations en devises étrangères s'élève à EUR 3,3 millions (2009 : EUR 2,1 millions).

Le profit net provenant des opérations sur titres et autres valeurs mobilières se monte à EUR 0,5 million (2009 : perte EUR 0,9 million).

Le total des immobilisations financières est de EUR 179 millions (2009 : EUR 154 millions). Les différences principales par rapport à l'exercice précédent sont dues :

- à la fusion de Coparfin pour un montant de EUR 28,6 millions ;
- à l'échange de 514.466 actions Trabaldo Togna SpA, Biella (19,78717% du capital social) contre 91.346 actions Cofi SA pour un montant de EUR 1.187.498,00 ;
- à l'acquisition d'une participation supplémentaire (4.66% du capital social) dans la société de transports maritimes Euroceanica (UK) Ltd pour un montant de EUR 5,6 millions ; ainsi la participation totale de Cofi SA s'élève à 9,3% ;
- au versement de EUR 9,9 millions pour l'augmentation future du capital social de Cassa Lombarda SpA, Milan ;
- aux corrections de valeur pour un montant de EUR 17,7 millions.

Le total des Fonds Propres s'élève à EUR 216.565.752,11 y inclus le résultat de la période (2009 : EUR 197.255.698,61).

Les engagements hors bilan de EUR 1,6 million correspondent au montant contracté

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINARIE DU 15 JUIN 2011

mais non encore appelé par des fonds d'investissement (2009: EUR 1,9 million).

Aucune action n'a été rachetée sur le marché boursier dans le cadre de l'autorisation que l'Assemblée 2010 a accordée. Le nombre total des actions propres néanmoins a augmenté suite à l'échange d'actions décrit supra de sorte qu'au 31 décembre 2010 la Société détenait 314.346 de ses propres actions (2009 : 223.000).

Les informations sur l'activité et les résultats économiques de l'exercice 2010 des principales participations sont données aux pages 28 à 34 du présent rapport.

Depuis la clôture de l'exercice 2010 et jusqu'à ce jour est à signaler l'augmentation du capital de Cassa Lombarda effectuée le 27 janvier 2011. L'on notera aussi la création d'un nouveau Comité par le Conseil d'Administration, le Comité de stratégie bancaire couvrant les activités bancaires et financières du Groupe COFI.

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe et ce, sans perdre de vue la protection nécessaire des actifs contre tout risque d'érosion monétaire.

Messieurs les Actionnaires,

Nous vous proposons de répartir le bénéfice net comme suit:

en milliers de EUR		31.12.2010	31.12.2009
Bénéfice de l'exercice		26.232.003,50	11.968.178,03
Résultats reportés		11.963.945,25	7.517.717,22
Montant disponible		**38.195.948,75**	**19.485.895,25**
Affectation à la réserve légale		(1.390.000,00)	(600.000,00)
Attribution d'un dividende		(6.889.978,90)	(6.921.950,00)
Report à nouveau		**29.915.969,85**	**11.963.945,25**
dividende brut par action	EUR	0,35	0,35
actions en circulation	n°	19.685.654	19.777.000

Si l'Assemblée décide d'adopter ces propositions, le dividende brut s'élèvera à EUR 0,35 par action payable, sur présentation du coupon n° 2 des certificats d'actions, à partir du 20 juin 2011, auprès de

- DEXIA Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg
- PKB Privatbank AG, Lugano

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINARIE DU 15 JUIN 2011

Les mandats des membres du Conseil d'Administration expirent à la date de l'Assemblée. Nous vous prions donc de bien vouloir désigner les membres du nouveau Conseil d'Administration et de fixer leurs émoluments et jetons de présence.

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration à racheter des actions de Cofi, jusqu'à un montant de EUR 5 millions, au nom et pour compte de la Société et de bien vouloir fixer l'échelle des prix minimum et maximum à l'intérieur de laquelle les actions pourront être rachetées. Cette autorisation expirera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue pour l'approbation des comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 11 mai 2011

pour le Conseil d'Administration

Frédéric Wagner
Président

BILAN

		31.12.2010 EUR	31.12.2009 EUR
ACTIF	notes		
C. ACTIF IMMOBILISE		**178.996.101,11**	**153.998.429,71**
II. Immobilisations corporelles	2.3, 5	**12.627,13**	**0,00**
3. Autres installations, outillage et mobilier		12.627,13	0,00
III. Immobilisations financières	2.4, 6	**178.983.473,98**	**153.998.429,71**
1. Parts dans des entreprises liées		163.220.408,63	148.303.341,65
2. Créances sur des entreprises liées	6.1	9.893.562,00	0,00
3. Participations		1.912.729,09	1.912.729,09
4. Créances sur des entreprises dans lesquelles la société a un lien de participation		200.000,00	0,00
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations		3.546.145,46	3.656.730,17
6. Autres prêts		210.628,80	125.628,80
D. ACTIF CIRCULANT		**40.606.597,45**	**45.326.829,62**
II. Créances	2.5, 3	**38.768,91**	**45.953,02**
4. Autres créances		38.768,91	45.953,02
III. Valeurs mobilières	2.6, 8	**12.354.482,63**	**8.714.034,07**
2. Actions propres ou parts propres		1.962.498,00	775.000,00
3. Autres valeurs mobilières		10.391.984,63	7.939.034,07
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		**28.213.345,91**	**36.566.842,53**
TOTAL ACTIF		**219.602.698,56**	**199.325.259,33**

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers.

BILAN

		31.12.2010 EUR	31.12.2009 EUR
PASSIF	notes		
A. CAPITAUX PROPRES	9	**216.565.752,11**	**197.255.698,61**
I. Capital souscrit		**163.300.000,00**	**163.300.000,00**
IV. Réserves		**15.069.803,36**	**14.469.803,36**
1. Réserve légale		2.610.000,00	2.010.000,00
2. Réserve pour actions propres		1.962.498,00	7.100.000,00
4. Autres réserves	9.1	10.497.305,36	5.359.803,36
V. Résultats reportés		**11.963.945,25**	**7.517.717,22**
VI. Résultat de l'exercice		**26.232.003,50**	**11.968.178,03**
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**2.404.690,00**	**2.016.151,87**
2. Provisions pour impôts	10	404.690,00	213.955,00
3. Autres provisions	11	2.000.000,00	1.802.196,87
C. DETTES	2.7, 4	**632.256,45**	**53.408,85**
2. Dettes envers des établissements de crédit		66.902,72	2.100,89
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		3.592,97	0,00
9. Autres dettes		561.760,76	51.307,96
TOTAL PASSIF		**219.602.698,56**	**199.325.259,33**

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

pour la période du 1er janvier au 31 décembre		2010 EUR	2009 EUR
CHARGES	notes		
2.b Autres charges externes	13	**2.374.935,21**	**1.013.492,73**
3. Frais de personnel	14	**312.849,57**	**300.000,00**
a) Salaires et traitements		311.448,21	300.000,00
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements		1.401,36	0,00
4. Corrections de valeur		**1.661.415,45**	**1.184.423,16**
b) sur immobilisations corporelles		6.313,56	0,00
d) sur éléments de l'actif circulant		1.655.101,89	1.184.423,16
6. Corrections de valeur sur immobilisations financières	15	**17.720.000,00**	**2.010.000,00**
7. Intérêts et charges assimilées		**742.070,38**	**334.901,80**
a) concernant des entreprises liées		52.203,09	64.692,45
b) autres intérêts et charges		689.867,29	270.209,35
10. Charges exceptionnelles		**113.845,00**	**0,00**
12. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		**228.025,00**	**198.445,00**
13. Résultat de l'exercice		**26.232.003,50**	**11.968.178,03**
TOTAL DES CHARGES		**49.385.144,11**	**17.009.440,72**

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

pour la période du 1er janvier au 31 décembre		2010 EUR	2009 EUR
PRODUITS	notes		
4. Autres produits d'exploitation		**8.151,20**	**0,00**
5. Produits de participations	16	**12.536.992,84**	**12.000.000,00**
a) provenant d'entreprises liées		12.536.992,84	12.000.000,00
6. Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé		**3.337.281,37**	**267.467,99**
b) autres produits		3.337.281,37	267.467,99
7. Autres intérêts et produits assimilés		**4.181.796,56**	**2.821.530,78**
a) provenant d'entreprises liées		19.207,36	13.294,48
b) autres intérêts et produits assimilés		4.162.589,20	2.808.236,30
9. Produits exceptionnels	17	**29.320.922,14**	**1.920.441,95**
TOTAL DES PRODUITS		**49.385.144,11**	**17.009.440,72**

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES SOCIAUX ARRETES au 31 décembre 2010

1. GENERALITES

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 14 avril 1971.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La dénomination sociale abrégée COFI, a été déposée comme marque internationale dans les pays suivants: Benelux, Italie, Principauté de Monaco et Suisse.

Depuis sa création, la Société n'a exercé aucune activité commerciale soumise à la T.V.A..

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé conformément à l'article 4 de la loi du 10 décembre 2010, de ne pas appliquer les changements prévus par cette loi concernant le contenu et la présentation des comptes annuels ainsi que les méthodes comptables et principes d'évaluation y relatives.

2.2 Conversion de devises

La comptabilité est tenue en euros (EUR); le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les produits et charges exprimés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les transactions relatives aux immobilisations financières, valeurs mobilières, créances et dettes, exprimées dans une autre devise que celle du bilan, sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

A la date de clôture, les créances, les valeurs mobilières, les comptes bancaires et les dettes dénominés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à cette date.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation au taux de :

- Autres installations, outillage et mobilier 33,33%

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition et peuvent faire l'objet de corrections de valeur, afin de donner à ces éléments la valeur inférieure qui leur est attribuée à la date de clôture du bilan, si les administrateurs pensent que la dépréciation sera durable. En outre, les créances sont valorisées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur convertie au cours de change à la date de clôture du bilan.

2.5 Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur devenues nécessaires, afin de les renseigner à leur valeur de réalisation.

2.6 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur prix d'acquisition diminué, le cas échéant, de corrections de valeur lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'achat.

2.7 Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou, le cas échéant, à leur valeur résiduelle.

3 ECHEANCIER DES CREANCES

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an.

4 ECHEANCIER DES DETTES

L'ensemble des dettes a une échéance inférieure à un an.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en EUR	31.12.2010	31.12.2009
Valeur d'acquisition au début de la période	0,00	0,00
Augmentations au coût d'acquisition	18.940,69	0,00
Valeur d'acquisition à la fin de la période	**18.940,69**	**0,00**
Corrections de valeur au début de la période	0,00	0,00
Corrections de valeur de la période	(6.313,56)	0,00
Corrections de valeur à la fin de la période	**(6.313,56)**	**0,00**
Investissement net à la fin de la période	**12.627,13**	**0,00**

6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en EUR	31.12.2010	31.12.2009
Valeur d'acquisition au début de la période	166.559.074,90	164.468.418,91
Augmentations au coût d'acquisition	15.759.051,47	2.090.655,99
Diminutions au coût d'acquisition	(4.971.074,18)	0,00
Mouvement net suite à fusion	35.117.066,98	0,00
Valeur d'acquisition à la fin de la période	**212.464.119,17**	**166.559.074,90**
Corrections de valeur au début de la période	(12.560.645,19)	(10.550.645,19)
Corrections de valeur de la période	(17.720.000,00)	(2.010.000,00)
Reprises de corrections de valeur de la période	3.300.000,00	0,00
Mouvement net suite à fusion	(6.500.000,00)	0,00
Corrections de valeur à la fin de la période	**(33.480.645,19)**	**(12.560.645,19)**
Investissement net à la fin de la période	**178.983.473,98**	**153.998.429,71**

6.1 Créances sur des entreprises liées

Le montant de EUR 9.893.562,00 correspond à une avance pour l'augmentation du capital de Cassa Lombarda SpA, qui a eu lieu en janvier 2011.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

7 ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 20% DU CAPITAL

	% de détention	devise	Total des fonds propres	Résultat de la période
Buddahrock Pty Ltd	100,00%	AUD	15.464.253,00	397.725,00
Cassa Lombarda SpA	65,63%	EUR	77.021.181,00	(13.427.963,00)
Dorfina SA	100,00%	CHF	3.265.674,05	(301.879,99)
Glenbuddah Pty Ltd	100,00%	AUD	(1.824.543,00)	397.725,00
Heptagon Investment Ltd	30,30%	USD	2.550.299,25	(149.202,40)
Immobilière Namur Sablon SA	45,50%	EUR	158.692,04	(210.325,78)
Milano Luxury Company SpA	40,00%	EUR	3.998.720,00	(328.449,00)
PKB Privatbank SA	100,00%	CHF	271.024.403,85	12.511.890,00
Quintia SpA	100,00%	EUR	13.792.977,00	269.769,00
Shepton Cons & Serv Lda	60,00%	EUR	636.147,54	59.085,04
Sonetto Pty Ltd	100,00%	AUD	251.532,00	(10.000,00)

Les fonds propres incluent le résultat de la période.
Toutes les entreprises ont clôturé les comptes sociaux au 31 décembre 2010.

8 VALEURS MOBILIERES

en EUR	31.12.2010	31.12.2009
Actions	393.099,98	603.954,33
Fonds d'investissements	8.246.660,10	5.442.334,77
Obligations	1.752.224,55	1.892.744,97
Actions propres	1.962.498,00	775.000,00
TOTAL	**12.354.482,63**	**8.714.034,07**

La Société détient 314.346 de ses propres actions (31.12.2009: 223.000 actions).

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

9 CAPITAUX PROPRES

en EUR	31.12.2009	affectation du résultat et dividende	variations	31.12.2010
Capital souscrit	163.300.000,00			163.300.000,00
Réserve légale	2.010.000,00	600.000,00		2.610.000,00
Réserve pour actions propres	7.100.000,00		(5.137.502,00)	1.962.498,00
Autres réserves	5.359.803,36		5.137.502,00	10.497.305,36
Résultats reportés	7.517.717,22	4.446.228,03		11.963.945,25
Résultat de l'exercice	11.968.178,03	(11.968.178,03)	26.232.003,50	26.232.003,50
TOTAL	**197.255.698,61**	**(6.921.950,00)**	**26.232.003,50**	**216.565.752,11**

Le capital souscrit se compose de 20 millions d'actions sans valeur nominale.
Il est fait annuellement sur les bénéfices nets un prélèvement d'au moins 5% affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint 10% du capital social. Les montants affectés à la réserve légale ainsi qu'à la réserve pour actions propres ne sont pas distribuables.

9.1 Autres réserves

en EUR	31.12.2010	31.12.2009
Autres réserves	5.359.803,36	5.359.803,36
Réserve pour l'acquisition future d'actions propres	5.137.502,00	0,00
TOTAL	**10.497.305,36**	**5.359.803,36**

10 PROVISIONS FISCALES

Les provisions couvrent la charge de l'exercice et des exercices antérieurs non encore imposés.

11 AUTRES PROVISIONS

Le montant correspond à des sommes allouées à des salariés du Groupe payables au terme de leur collaboration.

12 ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société est engagée pour un montant de EUR 1.578.464,05 (2009 : EUR 1.908.465,05) qui concerne le capital non encore appelé, à verser à des valeurs mobilières.

Un droit d'option pour l'acquisition de 2,5% du capital social d'une filiale a été accordé à un salarié du Groupe pour un montant de EUR 2.626.875,00.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

13 AUTRES CHARGES EXTERNES

en EUR	31.12.2010	31.12.2009
Cadeaux, dons, fleurs	13.500,00	0,00
Droit de garde	13.785,63	18.109,32
Emoluments et jetons de présence	123.000,00	132.000,00
Frais bureaux	74.720,57	0,00
Frais de voyage et de représentation	15.790,62	22.470,02
Frais divers	46.040,92	67.877,58
Frais généraux d'administration	3.622,50	34.713,25
Honoraires pour conseils	417.086,63	361.177,50
Pertes sur créances actif circulant	3.550,00	0,00
Pertes sur ventes participations	482.657,72	0,00
Pertes sur ventes valeurs mobilières	1.181.180,62	377.145,06
TOTAL	**2.374.935,21**	**1.013.492,73**

14 PERSONNEL

Au 31 décembre 2010, la société utilisait les services de deux personnes.

15 CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Compte tenu de la situation de crise dans laquelle opèrent actuellement certaines participations du groupe, le Conseil d'Administration a jugé de saine gestion d'appliquer le principe d'évaluation des immobilisations financières avec prudence, notamment quant au caractère durable de leur dépréciation.

16 PRODUITS DE PARTICIPATIONS

en EUR	31.12.2010	31.12.2009
Dividendes	12.536.992,84	12.000.000,00
TOTAL	**12.536.992,84**	**12.000.000,00**

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

17 PRODUITS EXCEPTIONNELS

en EUR	31.12.2010	31.12.2009
Boni de fusion	29.320.922,14	0,00
Ecart de conversion capital EUR/USD	0,00	1.782.649,86
Reprise de provision impôts sur la fortune	0,00	66.792,09
Reprise de provision sur frais à payer	0,00	71.000,00
TOTAL	**29.320.922,14**	**1.920.441,95**

18 REMUNERATIONS, AVANCES ET CREDITS ACCORDES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Au cours de la période sous revue, un montant de EUR 123.000,00 (2009: EUR 132.000,00) a été alloué aux membres des organes d'administration et de surveillance de la société.

Aucune avance, aucun crédit, ni aucune garantie n'ont été accordés aux membres des organes d'administration et de surveillance au cours de l'exercice.

19 EVENEMENTS POST-CLOTURE

Depuis la clôture de l'exercice 2010 et jusqu'à ce jour est à signaler l'augmentation du capital de Cassa Lombarda effectuée le 27 janvier 2011. L'on notera aussi la création d'un nouveau Comité par le Conseil d'Administration, le Comité de stratégie bancaire couvrant les activités bancaires et financières du Groupe COFI.

20 COMPTES CONSOLIDES – loi du 11 juillet 1988

Conformément à l'article 313 de la susdite loi, la Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie établit des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé.

BDO

Tél. +352 45 123-1
www.bdo.lu

2, Avenue Charles de Gaulle
Boîte Postale 351
L-2013 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Aux actionnaires de la
COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.
2, rue de l'eau
L-1449 Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2011, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A., comprenant le bilan au 31 Décembre 2010 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

BDO

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A. au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

BDO Audit
représentée par

Daniel CROISÉ
Réviseur d'entreprises agréé

Luxembourg, le 25 mai 2011

ORGANIGRAMME DU GROUPE

au 31 décembre 2010

LIMITE AUX SOCIETES CONSOLIDEES (DROITS DE VOTE)

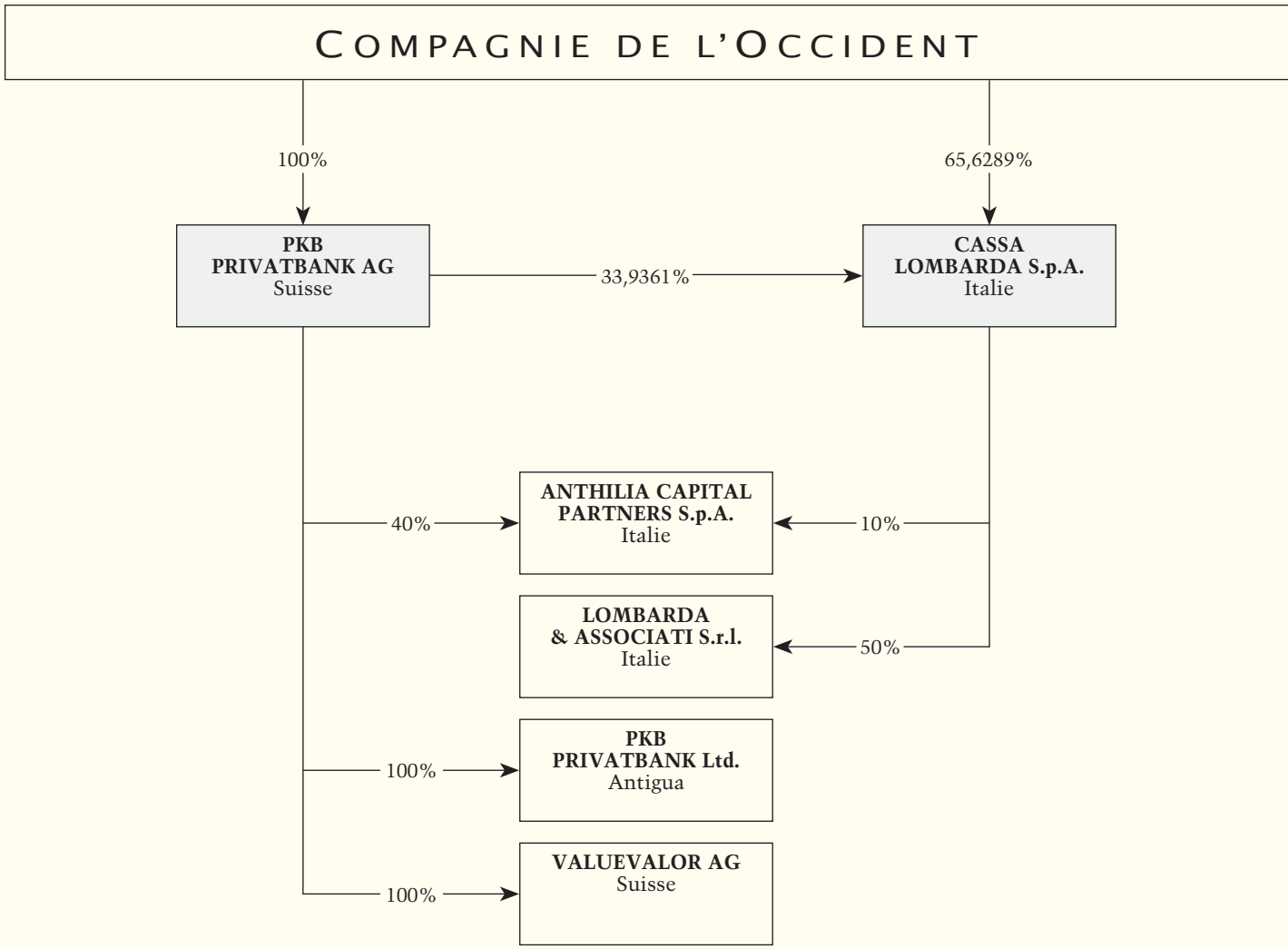

Participations directes

POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

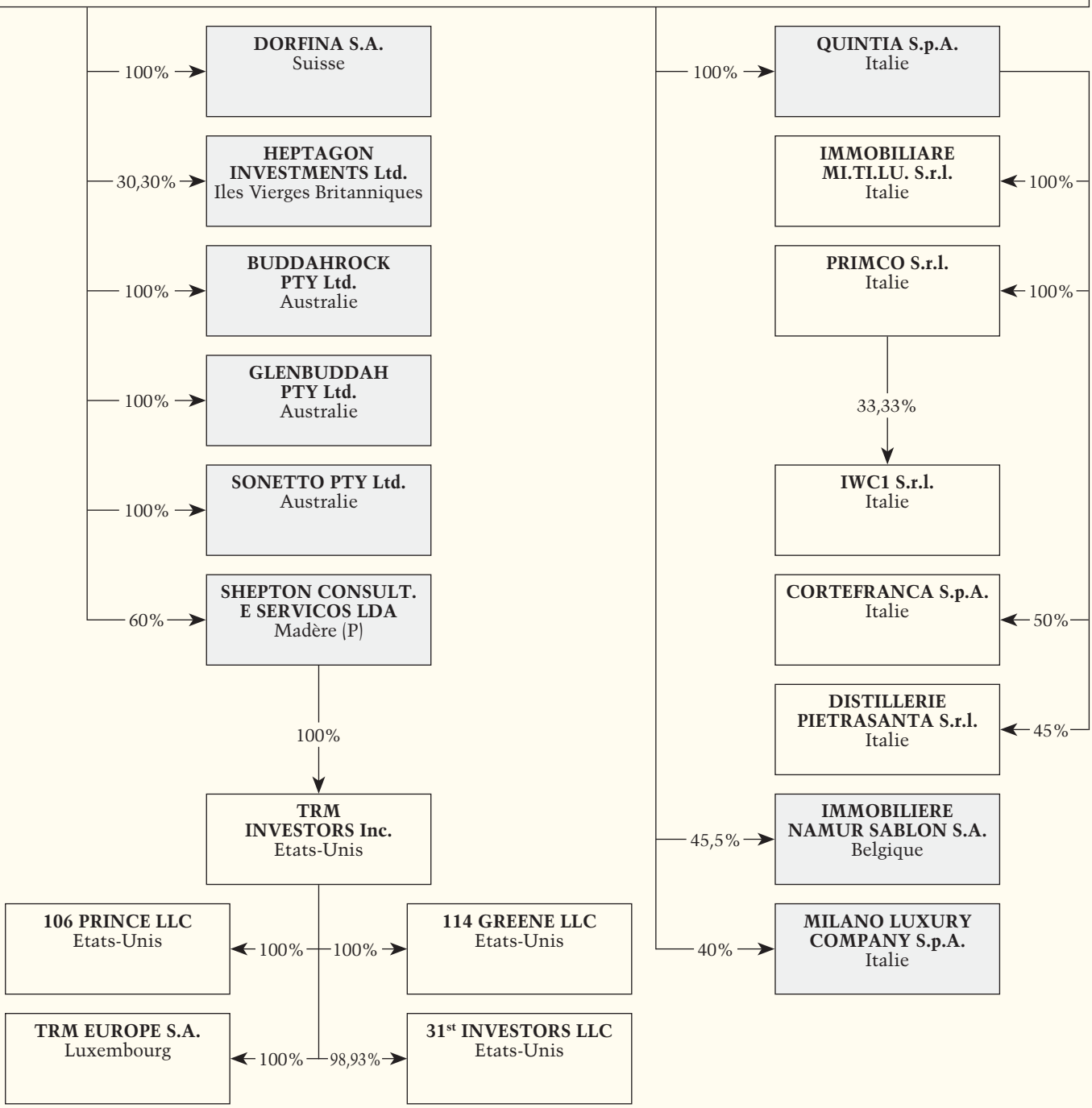

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2010

SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

Le Groupe COFI *(Banking & Finance)* a été soumis par FINMA, autorité de surveillance suisse, à une surveillance bancaire consolidée.

CASSA LOMBARDA S.P.A., MILAN

(participation du Groupe 99,56 %)
Président du Conseil d'Administration: Massimo Trabaldo Togna, Milan
Administrateur Délégué: Giuseppe Spadafora
Réviseur indépendant: Reconta Ernst & Young S.p.A., Milan

L'exercice 2010 a été une année d'importants changements. La banque s'est renforcée dans son *core business*, le Private Banking. La réaction de la clientèle a été positive avec une augmentation de la masse de ses avoirs qui au 31 décembre 2010 est de EUR 3,4 milliards (2009 : EUR 3,2 milliards).

La banque a réalisé son plan de restructuration en fermant le département *Capital Market*. Les importants coûts de restructuration sont attribuables en grande partie à la cessation de l'activité de ce secteur, aux coûts du personnel licencié ou qui a démissionné (au total 14 personnes).

L'exercice 2010 a enregistré une augmentation de 41,6% sur les revenus du private banking et de 5,7% sur le marge d'intermédiation.

L'exercice au 31 décembre 2010 clôture avec une perte de EUR 13.427.963,00 (2009: perte EUR 10.076.995,00). A cette perte ont contribué les frais de restructuration pour environ EUR 3,5 millions et la constitution de nouvelles provisions sur le portefeuille de crédits à la clientèle de EUR 8,2 millions.

Au 31 décembre 2010, les fonds propres, compte tenu du versement de EUR 15.075.000,00 effectué par les actionnaires en «Compte future augmentation du capital», se monte à EUR 77.021.181,00 et le *Tier 1 Capital Ratio* à 12,89% (2009 : 9,75%).

Votre Conseil d'Administration a jugé opportun d'augmenter la correction de valeur sur cette participation à EUR 20,2 millions.

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2010

PKB PRIVATBANK S.A., LUGANO

(participation du Groupe 100 %)
Président du Conseil d'Administration: Maître Jean Patry, Genève
Président de la Direction Générale: Umberto Trabaldo Togna
Réviseur indépendant: Ernst & Young S.A., Lugano

En automne 2010, PKB a acheté Banca Gesfid, Lugano, intégrée avec effet 31 décembre 2010.

Le groupe PKB Privatbank a enregistré en 2010 une forte hausse des avoirs de la clientèle, avec un total de CHF 7,1 milliards en fin d'exercice. Par rapport à décembre 2009, l'augmentation a été de CHF 1,3 milliard, soit une progression de près de 22,2%, et ce malgré la fermeté du franc suisse face aux principales monnaies (en particulier l'euro et le dollar américain), qui a pesé sur les *Asset under Management* de la banque à raison de plus de CHF 690 millions.

Le bénéfice net pour l'année 2010 s'est élevé à CHF 12.511.890,00, soit un recul de CHF 8,1 millions (-39,2%) par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat est à mettre en relation également avec la constitution de nouvelles provisions à titre de prudence sur l'augmentation du portefeuille de crédit ainsi qu'avec les frais occasionnés par l'acquisition et la fusion de Banca Gesfid, dont le « *goodwill* » a été entièrement amorti à la date de clôture du 31 décembre 2010.

A fin 2010, PKB Privatbank affiche un total du bilan de CHF 1,5 milliard et les fonds propres se monte à CHF 261 millions, déduction faite d'un montant de CHF 10 millions qui sera proposé à titre de dividende ; le ratio *Tier 1* se maintenait à 26,23% (2009 : 25,4%), l'un des niveaux les plus élevés du secteur bancaire suisse.

Le résultat de l'exercice 2010 ne reflète pas encore les effets de l'augmentation des volumes d'affaires consécutifs à l'intégration de Banca Gesfid.

La filiale **PKB Privatbank Ltd**, Antigua, a clôturé l'exercice au 31 décembre 2010 avec un profit de CHF 1.226.735,37 (2009 : CHF 1.872.997,49).

DORFINA S.A., LUGANO

(participation du Groupe 100 %)

L'exercice au 31 décembre 2010 clôture avec une perte de CHF 301.879,99 (2009 : perte CHF 23.893,20).

L'Assemblée Générale Ordinaire 2011 a décidé de porter la perte en déduction des bénéfices reportés.

Les fonds propres de la société au 31 décembre 2010 s'élèvent à CHF 3.265.674,05 (2009 : CHF 3.567.554,04).

SHEPTON CONSULTADORIA & SERVICOS LDA, FUNCHAL (MADERE)

(participation du Groupe 60 %)

Shepton clôture l'exercice social au 31 décembre 2010 avec un profit de EUR 59.085,04 (2009: perte de EUR 15.525,21). Les fonds propres se montent à EUR 636.147,54 (2009: EUR 580.569,06).

Votre Conseil d'Administration a jugé adéquate la correction de valeur de EUR 200.000,00.

La seule activité de la société est la détention à 100 % de

TRM Investors Inc., New York

née de la fusion de Blackgold Realty Management Corp., New York et TRM Holdings Corp., New York.

TRM Investors Inc. détient

- 100% de **106 Prince LLC**, New York et 100% de **114 Greene LLC**, New York qui sont propriétaires des surfaces commerciales des immeubles à New York, 102-106 Prince Street / 114-116 Greene Street, louées à de prestigieuses maisons de renommée internationale.

- 98,93% de **31st Investors LLC**, nouvel investissement immobilier à New York.

  Pour l'exercice allant du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010, le total des loyers encaissés se monte à USD 3.079.088,00 (30.09.2009: USD 2.986.026,00).

  Au 30 septembre 2010 les sociétés clôturent avec un profit total de USD 298.233,00 (2009: USD 323.275,00). Aucun dividende n'a été distribué et par conséquent les bénéfices reportés s'élèvent à USD 1.950.325,00 (2009: USD 1.652.092,00).

- 100% de **TRM Europe SA**, Luxembourg, qui a clôturé l'exercice 2010 avec une perte de EUR 66.341,37 (2009: perte EUR 56.239,68).

  Les nouveaux investissements immobiliers effectués en Europe centrale, et plus particulièrement à Budapest, par l'intermédiaire de sa filiale 31,35% New Europe Investments Holdings SA, concernent la réalisation d'appartements loués meublés à des locataires solvables.

SONETTO PTY. LTD, SIDNEY

(participation du Groupe 100 %)

Sonetto Pty Ltd, Sydney, a été constituée en Australie (NSW) en octobre 2004 avec l'objet de financer les investissements australiens du Groupe.

Au 31 décembre 2010, le capital social est de AUD 300.000,00.

Durant l'exercice 2010, la société n'a exercé aucune activité; la perte enregistrée de AUD 10.000,00 (2009 : AUD 10.000,00) est due aux frais généraux.

SECTEUR IMMOBILIER ET AGRICOLE

IMMOBILIERE NAMUR SABLON S.A., BRUXELLES

(participation du Groupe 45,5 %)

Nous rappelons qu'en 2008 la société a vendu l'immeuble de propriété à Bruxelles. Le montant encaissé a permis de rembourser aux actionnaires la presque totalité de leur financement et partie du capital social.

La société n'a exercé aucune activité; la décision de la mise en liquidation sera prise prochainement.

L'exercice au 31 décembre 2010 clôture avec une perte de EUR 210.325,78 (2009 : EUR 17.397,62) et les fonds propres s'élèvent à EUR 158.692,04 (2009 : EUR 369.017,82).

Compte tenu de la correction de valeur de EUR 6.410.000,00, le coût résiduel de la participation est proche de zéro.

QUINTIA S.P.A., MILAN

(participation du Groupe 100 %)

L'activité de la société comprend la construction, l'acquisition, la restructuration ainsi que le fractionnement et la vente d'immeubles qu'elle détient soit directement soit indirectement. Les investissements immobiliers sont situés à Milan, Côme, Lac Majeur et Rome.

Fin 2010, après la comptabilisation des coûts d'édification/restructuration, des amortissements et des ventes de l'exercice, la quote-part de la valeur au bilan des investissements immobiliers détenus directement ou indirectement par Quintia, se montent à EUR 9.406.106,00 (2009 : EUR 10.346.397,41).

Presque toutes les unités immobilières ont été vendues ou des compromis de vente signés. Les unités restantes, non destinées à la vente, ont été louées avec un rendement satisfaisant.

Quintia et ses filiales ont enregistré en 2010 un profit total, par rapport à la quote-part détenue, de EUR 593.613,00 (2009 : EUR 1.889.630,00).

Le bilan au 31 décembre 2010 clôture avec un profit net de EUR 269.769,00 (2009 : EUR 1.639.323,00).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2011 a décidé de ne payer aucun dividende (2009: EUR 00.00).

Les fonds propres se montent à EUR 13.792.977,00 (2009 : EUR 13.523.209,00) dont profits reportés de EUR 2.919.069,00 (2009 : EUR 2.754.299,00).

BUDDAHROCK PTY. LTD., MELBOURNE

(participation du Groupe 100%)

GLENBUDDAH PTY. LTD., MELBOURNE

(participation du Groupe 100%)

L'activité des deux domaines "St. Aubyn's" et "The Forest", Walcha (NSW) d'une surface totale d'environ 6.778 acres, continue à se développer de manière satisfaisante.

Grâce à leur situation privilégiée, les domaines n'ont heureusement pas été touchés par les très fortes intempéries qui ont frappé l'Australie.

Les sociétés ont clôturé l'exercice au 31 décembre 2010 avec profit global de AUD 795.450,00 (2009 : AUD 78.494,00).

Ce résultat ne reflète toutefois pas la valeur effective des propriétés.

Les profits reportés se montent à AUD 10.665.776,00 (2009 : AUD 9.870.326,00). Les fonds propres passent à AUD 13.639.710,00 (2009 : AUD 12.844.260,00).

AUTRES SECTEURS

MILANO LUXURY COMPANY S.P.A., MILAN

(participation du Groupe 40 %)

Constituée en 2006 avec un capital de EUR 5,2 millions, l'activité de Milano Luxury est la prise de participations dans le secteur de la mode.

L'industrie de l'habillement aussi, a ressenti de la grande crise mondiale et, en 2010, la société a enregistré une perte de EUR 328.449,00 (2009 : perte EUR 516.397,00).

Les fonds propres au 31 décembre 2010 se montent à EUR 3.998.720,00 (2009 : EUR 4.327.169,00).

Votre Conseil d'Administration a jugé adéquate la correction de valeur de EUR 500.000,00.

RAPPORT ET COMPTES CONSOLIDES

au 31 décembre 2010

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

AU 31 DECEMBRE 2010

Messieurs les Actionnaires,

NORMES IFRS

La Société publie depuis 2005 les comptes consolidés selon les normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards).

COMPTE-RENDU DES ACTIVITES

La période du 1er janvier au 31 décembre 2010 clôture avec une perte de EUR 16,8 millions (2009: profit EUR 8,04 millions); la part des minoritaires est proche de zéro, comme pour la même période de l'année précédente.

Les fonds propres part du Groupe, y inclus le résultat de la période, passent à EUR 378,6 millions (2009: EUR 361,4 millions). La part des minoritaires s'élève à EUR 1 million (2009: EUR 0,9 million).

Le total du bilan s'élève à EUR 2.081 millions (2009: EUR 2.050 millions).

Le Conseil d'Administration de Cofi, pour rationaliser la structure du Groupe, a décidé de procéder, avec effet au 1er janvier 2010, à la fusion par absorption de la société Coparfin, SA, détenue à 100%.

Cofi a procédé à l'acquisition d'une participation supplémentaire (4.66% du capital social) dans la société de transports maritimes Euroceanica (UK) Ltd pour un montant de EUR 5,6 millions ; ainsi la participation totale de Cofi SA s'élève à 9,3%.

En décembre 2010, Cofi a vendu sa participation (19,78717%) dans Trabaldo Togna SpA en recevant en échange 91.346 actions propres.

En août 2010, PKB Privatbank AG a acheté 100% de Banca Gesfid SA, Lugano, qui a été intégrée par fusion avec effet au 31 décembre 2010.

En décembre 2010 le Conseil d'Administration de Cassa Lombarda SpA a décidé une augmentation du capital, conformément à la délibération de l'Assemblée du 19 décembre 2007 autorisant d'augmenter le capital en plusieurs tranches successives.
L'augmentation se compose de EUR 4,5 millions de capital plus EUR 10,57 millions de prime d'émission.

Shepton Consultadoria & Serviços Lda a décidé au cours de l'exercice de simplifier la structure de ses participations : Blackgold Realty Management Corp (détenue à 100%) a incorporé par fusion TRM Holdings Corp (détenue à 100%) et a changé sa dénomination en TRM Investors Inc.

ACTIONS PROPRES

Aucune action n'a été rachetée sur le marché boursier dans le cadre de l'autorisation que l'Assemblée 2010 a accordée.

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2010

Le nombre total des actions propres néanmoins a augmenté suite à l'échange d'actions d'une participation minoritaire de sorte qu'au 31 décembre 2010 la Société détenait 314.346 de ses propres actions (2009 : 223.000).

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, ces actions propres ont été éliminées en diminution du capital. Cette élimination est plus amplement commentée dans les annexes.

PERSPECTIVES FUTURES

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe et ce, sans perdre de vue la protection nécessaire des actifs contre tout risque d'érosion monétaire.

Luxembourg, le 12 juillet 2011

pour le Conseil d'Administration
Frédéric Wagner

Président

ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

en milliers de EUR	notes	31.12.2010	31.12.2009
ACTIF			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP		22.468	68.986
Créances sur établissements de crédit	*9*	939.966	955.221
Créances sur la clientèle	*10*	802.714	695.338
Instruments financiers disponibles à la vente	*11*	32.517	37.000
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	*12*	62.005	125.055
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	*13*	51.887	47.548
Entreprises non consolidées		4.654	3.543
Participations mises en équivalence	*4.2, 14*	10.228	13.111
Immeubles de placement	*5.1, 15*	8.030	6.311
Immeubles disponibles à la vente	*5.1, 15*	13.870	2.898
Immobilisations corporelles	*5.1, 15*	57.916	50.281
Immobilisations incorporelles	*5.1, 15*	23.923	4.625
Autres actifs	*16*	33.079	25.114
Comptes de régularisation		5.746	3.623
Actifs d'impôts courants et différés	*17*	1.462	700
Ecarts d'acquisition	*18*	10.755	10.736
TOTAL DE L'ACTIF		**2.081.220**	**2.050.090**

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

en milliers de EUR	notes	31.12.2010	31.12.2009
PASSIF			
Dettes envers des établissements de crédit	*19*	27.509	19.862
Dettes envers la clientèle	*20*	1.575.278	1.568.021
Instruments financiers dérivés	*21*	7.619	2.853
Dettes représentées par un titre	*22*	608	25.132
Autres passifs	*23*	35.569	35.594
Comptes de régularisation		11.535	6.843
Provisions pour risques et charges	*5.2, 24*	43.479	29.470
Fonds propres (part du Groupe)			
Capital souscrit	*7, 8*	160.733	161.479
Réserves	*7*	15.070	14.470
Réserves de consolidation		137.751	139.068
Ecart de conversion		69.944	30.859
Résultats reportés	*7*	11.964	7.518
Résultat de l'exercice		**(16.838)**	**8.015**
Fonds propres du Groupe		**378.624**	**361.409**
Intérêts minoritaires			
■ part dans les fonds propres		969	885
■ part dans le résultat de l'exercice		30	21
Total Fonds propres		**379.623**	**362.315**
TOTAL DU PASSIF		**2.081.220**	**2.050.090**

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

du 1er janvier au 31 décembre en milliers de EUR	notes	**2010**	**2009**
Intérêts et produits assimilés	*25*	27.051	28.475
Intérêts et charges assimilées	*26*	(6.455)	(7.867)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers en juste valeur par le résultat	*27*	5.583	9.895
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente		(13.331)	(63)
Commissions perçues		61.966	55.754
Commissions versées		(7.976)	(8.743)
Autres produits d'exploitation	*28*	18.848	12.194
Autres charges d'exploitation	*29*	(4.317)	(2.957)
Produit net des activités ordinaires		**81.369**	**86.688**
Charges générales d'exploitation	*30*	(75.235)	(65.288)
Corrections de valeur sur les actifs corporels et incorporels	*5.1, 15*	(6.764)	(3.740)
Résultat brut d'exploitation		**(630)**	**17.660**
Coût du risque	*31*	(10.781)	(8.234)
Résultat d'exploitation		**(11.411)**	**9.426**
Autres gains (pertes) nets sur entreprises non consolidées		(42)	256
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	*14*	365	(401)
Autres gains (pertes) nets sur participations mises en équivalence		(1.403)	0
Autres gains (pertes) nets sur entreprises liées		460	0
Résultat avant impôts		**(12.031)**	**9.281**
Impôts sur le bénéfice	*32*	(4.777)	(1.245)
Résultat net (à reporter)		**(16.808)**	**8.036**

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL (suite)

du 1er janvier au 31 décembre en milliers de EUR	notes	**2010**	**2009**
Résultat net (report)		(16.808)	8.036
dont intérêts minoritaires		30	21
Résultat net de l'exercice, part du Groupe		**(16.838)**	**8.015**
Autres éléments du résultat global			
Gains nets (Pertes nettes) sur instruments financiers disponibles à la vente	*33*	4.350	(2.275)
Différence de conversion		38.924	1.694
Impôts sur les autres éléments du résultat global		(845)	197
Total autres éléments du résultat global		42.429	(384)
dont intérêts minoritaires		(163)	20
Autres éléments du résultat global, part du Groupe		**42.592**	**(404)**
Résultat net de l'exercice		(16.808)	8.036
Total autres éléments du résultat global		42.429	(384)
Total du résultat global		**25.621**	**7.652**
dont intérêts minoritaires		(133)	41
Total du résultat global, part du Groupe		**25.754**	**7.611**

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

du 1er janvier au 31 décembre en milliers de EUR	**2010**	**2009**
Résultat de l'exercice avant impôts	**(12.031)**	**9.281**
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net	**28.142**	**13.610**
■ Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7.381	4.110
■ Variations nettes des provisions	7.313	(391)
■ Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(365)	401
■ (Produits) Pertes nettes des activités d'investissement	13.028	7.682
■ Autres	2.255	1.704
■ Effet dus à l'application des divers taux de change	(1.470)	104
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**(101.039)**	**289.956**
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	41.790	(43.720)
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	(212.009)	412.591
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	84.661	(87.695)
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(7.774)	11.556
■ Impôts versés	(6.704)	(2.360)
■ Autres mouvements	(1.003)	(416)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	**(84.928)**	**312.847**
(Augmentation) Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	(18.285)	(18.602)
(Augmentation) Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(35.098)	(3.313)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	**(138.311)**	**290.932**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (suite)

du 1er janvier au 31 décembre en milliers de EUR	**2010**	**2009**
REPORT	**(138.311)**	**290.932**
Augmentation (Diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	9.144	8.685
Augmentation (Diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement	(24.530)	(156)
Autres	(720)	(3.600)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	**(154.417)**	**295.861**
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de l'exercice	**1.057.990**	**651.755**
■ Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	68.986	64.307
■ Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	878.630	587.700
■ Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	110.374	(252)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de l'exercice	**903.573**	**947.616**
■ Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	22.468	68.986
■ Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	881.105	878.630
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE	**(154.417)**	**295.861**

ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de EUR	Capital	Réserves	Réserves consolidées
1er janvier 2010	**161.479**	**14.470**	**139.068**
affectation du résultat de l'exercice 2009		600	2.969
distribution de dividendes			(6.922)
variation nette du périmètre de consolidation			(737)
mouvements sur titres propres	(746)		(441)
variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			3.507
autres variations			307
résultat de l'exercice			
31 décembre 2010	**160.733**	**15.070**	**137.751**
1er janvier 2009	**161.520**	**14.043**	**138.771**
affectation du résultat de l'exercice 2008		427	9.330
distribution de dividendes			(6.923)
variation nette du périmètre de consolidation			
mouvements sur titres propres	(41)		(24)
variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(2.086)
résultat de l'exercice			
31 décembre 2009	**161.479**	**14.470**	**139.068**

Ecart de conversion	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Fonds propres part Groupe	Intérêts Minoritaires	Total fonds propres
30.859	**7.518**	**8.015**	**361.409**	**906**	**362.315**
	4.446	(8.015)	0		0
			(6.922)		(6.922)
			(737)	83	(654)
			(1.187)		(1.187)
39.085			42.592	(163)	42.429
			307	143	450
		(16.838)	(16.838)	30	(16.808)
69.944	**11.964**	**(16.838)**	**378.624**	**999**	**379.623**
29.015	**6.455**	**10.820**	**360.624**	**698**	**361.322**
	1.063	(10.820)	0		0
			(6.923)		(6.923)
162			162	167	329
			(65)		(65)
1.682			(404)	20	(384)
		8.015	8.015	21	8.036
30.859	**7.518**	**8.015**	**361.409**	**906**	**362.315**

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2010

1. PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie (en abrégé "COFI") et ses sociétés affiliées exercent leurs activités sur un plan international, particulièrement dans les domaines bancaire, financier et immobilier.

2. APPLICATION DES NORMES IFRS

Les présents comptes consolidés du Groupe COFI ont été préparés en application du règlement européen du 19 juillet 2002 relatif aux comptes consolidés des sociétés cotées. Ce règlement prévoit l'application des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptées par l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS reprend les normes IFRS 1 à 8, et les normes IAS (International Reporting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Les principes comptables utilisés pour préparer les comptes consolidés au 31 décembre 2010 sont cohérents avec ceux appliqués au 31 décembre 2009.

Le Groupe n'a pas anticipé les nouvelles normes, amendements ou interprétations dont l'application en 2010 n'est qu'optionnelle.

Recours à des estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés de COFI reflètent les meilleures estimations et hypothèses retenues par le Conseil d'Administration, notamment lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles et des provisions. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

3. METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des états financiers de COFI et de l'ensemble de ses filiales significatives. L'ensemble des sociétés consolidées arrête les comptes soit au 31 décembre (30 juin pour les comptes intérimaires), soit avec un écart maximum de trois mois par rapport à cette date.

3.1. Consolidation par intégration globale

La consolidation par intégration globale est appliquée pour toutes les sociétés du Groupe dont COFI soit détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote, soit a le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration ou de direction, ou soit le Groupe dispose du pouvoir d'exercer une influence dominante.

Pour toutes les sociétés consolidées par intégration globale, le pourcentage de détention est équivalent aux droits de vote. Le Groupe ne détient aucune participation dans laquelle il exercerait une influence dominante sans détention majoritaire des actions.

3.2. Consolidation par mise en équivalence

La mise en équivalence est appliquée pour les sociétés dans lesquelles COFI détient 20 à 50 % du capital ou des droits de vote ou sur lesquelles elle exerce une influence notable.

3.3. Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de COFI sont établis en euro. La conversion des états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de l'exercice.

3.4. Elimination des opérations réciproques

Les soldes résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés tant au niveau du bilan que du compte de profits et pertes.

3.5. Traitement des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels sont évalués individuellement à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS 3 Regroupement d'entreprises.

L'écart positif entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale acquise est comptabilisé à l'actif sous la rubrique Ecarts d'acquisition. Pour toutes les filiales acquises avant le 1er janvier 2004, les écarts d'acquisition sont conservés à leur valeur d'origine telle qu'inscrite au bilan consolidé au 1er janvier 2004, déduction faite des dépréciations cumulées à cette date.

Des tests de dépréciation sont régulièrement effectués par le Groupe, sur une base semestrielle ou annuelle.

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Participation du Groupe en %	31.12.2010	31.12.2009
Blackgold Realty Man. Corp., New York	----- (1)	60,00
Buddahrock Pty Ltd., Melbourne	100,00	100,00
Cassa Lombarda SpA, Milan	99,57	99,57
Coparfin SA, Luxembourg	----- (2)	100,00
Dorfina SA, Lugano	100,00	100,00
Glenbuddah Pty Ltd., Melbourne	100,00	100,00
114 Greene LLC, Dover (NY)	60,00	60,00
Immobiliare MI.TI.LU. Srl, Milan	100,00	100,00
31st Investors LLC, New York	59,36 (3)	-----
PKB Privatbank AG, Lugano	100,00	100,00
PKB Privatbank Ltd., Antigua	100,00	100,00
Primco Srl, Milan	100,00	100,00
106 Prince LLC, Dover (NY)	60,00	60,00
Quintia SpA, Milan	100,00	100,00
Shepton - Consultadoria & Serviços Lda, Madère	60,00	60,00
Sonetto Pty Ltd., Sydney	100,00	100,00
TRM Holdings Corp., Ney York	----- (1)	60,00
TRM Investors Inc., New York	60,00 (1)	-----
TRM Europe SA, Luxembourg	60,00	60,00
Valuevalor AG, Lugano	100,00	100,00

4.2. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Participation du Groupe en %	31.12.2010	31.12.2009
Anthilia Capital Partners SpA, Milan	48,45	48,45
Cortefranca SpA, Milan	50,00	50,00
Distillerie Pietrasanta Srl, Milan	45,00	45,00
Heptagon Investments Ltd., Tortola	27,62	27,62
Immobilière Namur Sablon S.A., Bruxelles	45,50	45,50
IWC1 Srl, Milan	33,33	33,33
Lombarda & Associati Srl, Milan	49,78	49,78
Milano Luxury Company SpA, Milan	40,00	40,00
Trabaldo Togna SpA, Biella	----- (4)	19,79

(1) Blackgold Realty Management Corp. a incorporée TRM Holdings Corp et changé sa dénomination en TRM Investors Inc.
(2) Société incorporée par absorption dans la société mère COFI
(3) Société nouvellement constituée
(4) Société vendue

Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse.

5. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET D'EVALUATION

5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations d'exploitation et les immeubles de placement sont inscrits à l'actif à leur valeur d'acquisition. Les coûts d'emprunt correspondant à la période de construction, lorsque celle-ci s'étale sur une longue durée, sont inclus dans le coût d'acquisition. Les subventions d'investissement sont, le cas échéant, déduites. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et réductions de valeur.

Les amortissements sont calculés sur la valeur d'acquisition, déduction faite de la valeur résiduelle, le cas échéant. Lorsqu'une immobilisation est composée d'éléments ayant des durées d'utilisation différentes, ces éléments sont amortis séparément sur leurs durées d'utilisation respectives.

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, les pourcentages moyens d'amortissement sont les suivants:

- Bâtiments 2 et 3 %
- Installations et agencement 5 à 40 %

Pour les autres immobilisations, les pourcentages moyens d'amortissement sont les suivants:

- Matériel et mobilier de bureau 10 à 20 %
- Matériel informatique 20 à 40 %
- Concessions, brevets, licences 20 %
- Fonds de commerce 10 %

Les immeubles en cours de construction détenus au titre de promotion immobilière sont repris au bilan avec les immeubles de placement.

Les immobilisations font l'objet de test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Les plus ou moins-values sur cessions d'immeubles d'exploitation ou de placement sont enregistrées le cas échéant au compte de profits et pertes sous la rubrique Autres produits respectivement Autres charges.

5.2. Provisions

Des provisions, autres que celles relatives aux risques crédit ou avantages au personnel, sont comptabilisées lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements ou de transactions passés, que cette obligation donne lieu à une probable sortie de ressources et que le montant puisse être estimé de façon fiable.

Une obligation juridique résulte de dispositions légales, contractuelles ou jurisprudentielles. Une obligation implicite résulte d'actions passées, lorsque ces actions, politiques affichées ou déclarations, créent chez des tiers une attente fondée, que le Groupe assumera certaines responsabilités.

Pour se conformer avec la norme IAS 37, les provisions pour risques généraux bancaires et les autres provisions assimilables ont été extournées lors de la consolidation, le cas échéant net de l'effet des impôts différés.

5.3. Actions propres

Les actions propres sont représentées par des titres de COFI détenus par la société elle-même. Ces titres ont été éliminés au titre des retraitements IFRS. Il est fait référence à la Note 7 Evolution des capitaux propres.

5.4. Avantages au personnel

Les avantages au personnel reprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de carrière et les autres avantages à long terme.

5.4.1. Avantages à court terme

Une charge est comptabilisée par le Groupe lorsqu'il utilise les services rendus par le personnel lui donnant droit à des avantages.

5.4.2. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent des avantages accordés par le Groupe aux membres du personnel soit lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail, soit lors du départ à la retraite anticipé ou, à l'âge légal de la retraite.

5.4.3. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont constitués des avantages au personnel autres que ceux à court terme, des indemnités de fin de carrière ou des avantages postérieurs à l'emploi.

5.4.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages sont représentés par les obligations du Groupe en matière de retraites. Les régimes de retraite peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

5.4.5. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquelles l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, et ne comporte aucun engagement sur le niveau des prestations qui seront fournies.

La cotisation est comptabilisée en charge. Aucune provision n'est constituée au passif, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

5.4.6. Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont ceux pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement sur un niveau de prestations. Le Groupe supporte donc un risque à moyen ou long terme. Le Groupe est uniquement concerné par des indemnités de fin de carrière dans trois de ses entités consolidées.

Une provision couvrant ces engagements est constituée de la manière suivante:

- la provision est calculée selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées qui stipule que chaque période de service donne droit à une prestation, et évalue séparément chacune de ces unités afin d'obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection des salaires futurs;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Les écarts actuariels représentant plus de 10% des engagements sont amortis sur la durée de vie résiduelle active des salariés;
- conformément à la norme comptable IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels lors de la première application des normes IFRS est comptabilisé en capitaux propres.

5.5. Actifs et passifs financiers

5.5.1. Crédits

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur nominale augmentée des coûts d'émission. Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les intérêts sont repris en résultat selon la méthode du coût amorti. Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur due à des événements postérieurs à leur acquisition. Ces dépréciations et leurs reprises éventuelles sont comptabilisées dans le compte de résultats en Coût du risque.

5.5.2. Titres

Les éléments de portefeuille sont classés en trois catégories: actifs financiers en juste valeur par le résultat, actifs financiers disponibles à la vente, et titres détenus jusqu'à leur échéance. Les titres sont classés dans les catégories ci-avant à la date à laquelle est conclue la transaction.

- *Instruments financiers en juste valeur par le résultat (available for trade AFT)*

Cette catégorie reprend les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de trading ou que le Groupe a décidé de classer dans cette catégorie. Ces titres sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture. Les écarts d'évaluation, ainsi que les plus ou moins values de cession sont comptabilisés en profits et pertes sous la rubrique Gains (Pertes) nets sur instruments financiers en juste valeur par le résultat. Les intérêts sur revenus fixes inclus dans cette catégorie sont repris en Intérêts et produits assimilés.

- *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (held to maturity HTM)*

Cette rubrique reprend les titres à revenu fixe lorsque le Groupe a la volonté et la capacité financière de les détenir jusqu'à leur échéance. Les titres de cette catégorie sont valorisés au coût d'acquisition amorti. L'amortissement des primes et décotes, ainsi que les revenus d'intérêts sont comptabilisés en Intérêts et produits assimilés.
Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur due à des événements postérieurs à leur acquisition. Ces dépréciations et leurs reprises éventuelles sont comptabilisées dans le compte de résultats en Coût du risque.

- *Actifs financiers disponibles à la vente (available for sale AFS)*

La rubrique des actifs financiers disponibles à la vente reprend les actifs financiers non

repris dans les deux autres catégories. Les titres de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur. L'écart d'évaluation par rapport à la valeur d'acquisition est comptabilisé parmi les capitaux propres en Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente.

En cas de cession, les gains ou pertes sont repris en compte de profits et pertes sous la rubrique Produits sur instruments financiers disponibles à la vente.

Lorsqu'il existe des indications objectives de dépréciations durables, les réductions de valeurs comptabilisées dans les capitaux propres sont transférées dans le compte de résultats en Coût du risque. Ces dernières ne peuvent être reprises que pour les titres à revenu fixe par la même rubrique du compte de résultat qu'en cas de cession du titre.

- *Opérations sur instruments dérivés*

En cours d'exercice, certaines sociétés du Groupe ont réalisé des opérations sur instruments dérivés notamment des opérations de change à terme et des opérations sur options. Ces opérations sont réalisées essentiellement pour compte de clients avec des couvertures adéquates. Toutes les positions sont évaluées à leur valeur de marché respective.

- *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers remboursables par montants fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute surcote ou décote initiale et intègre les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif ainsi que les coûts de transaction. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultats au travers du mécanisme du coût amorti.

5.5.3. Passifs financiers

Les passifs financiers se composent de passifs détenus à des fins de transaction, dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle, dettes représentées par un titre, dettes subordonnées et autres emprunts.

L'évaluation et le traitement comptable des produits et charges y afférents varient en fonction de leur classification, à savoir : (a) les passifs financiers à la juste valeur par le résultat, et (b) les autres passifs financiers.

Les passifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent :

- les passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture, et
- les passifs financiers classés dans la catégorie des passifs financiers en juste valeur par le résultat lors de leur comptabilisation initiale ou lors de la première adoption des normes IFRS.

Les autres passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur (frais de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans le compte de résultats.

5.5.4. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont initialement comptabilisées à leur juste valeur après déduction des frais de transaction directs. Ultérieurement, elles sont évaluées au coût amorti. Tout écart entre le produit net et la valeur de remboursement déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif est inscrit dans le compte de résultats.

5.5.5. Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

5.5.6. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est établie sur base des prix cotés sur des marchés actifs. A défaut de cette information, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées. Ces techniques reposent notamment sur les prix de marché de placements comparables, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation basés sur les options et les méthodes d'évaluation basées sur les multiples de marché. Dans le cas improbable où il ne serait pas possible de déterminer la juste valeur d'un instrument financier, ce dernier est comptabilisé au coût d'acquisition.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au prix de transaction, sauf si la juste valeur retenue se réfère à des transactions actuelles de marché observables impliquant le même instrument ou repose sur une technique d'évaluation qui s'appuie sur des données de marchés observables.

Les principales méthodes et hypothèses utilisées par le Groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont les suivantes :

- les justes valeurs des titres disponibles à la vente et à la juste valeur par le résultat sont déterminées sur base des cours de marchés actifs. A défaut de cette information, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les facteurs d'actualisation reposent sur la courbe de swap, plus une marge reflétant le profil de l'instrument ;
- les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont obtenues à partir des marchés actifs ou sont établies, si cela s'avère nécessaire, au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles d'évaluation des options ;
- les justes valeurs des participations non cotées sont déterminées au moyen des multiples de marché applicables (par exemple ratios cours/bénéfices ou cours/flux de trésorerie) adaptés aux conditions particulières de l'émetteur ;
- les justes valeurs des prêts sont déterminées au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt marginaux créditeurs actuels du Groupe pour des prêts similaires. En ce qui concerne les prêts à taux variable qui évoluent fréquemment et ne présentent aucune modification significative du risque de crédit, les justes valeurs sont déterminées approximativement sur base de la valeur comptable. Des modèles d'évaluation des options sont utilisés pour évaluer les valeurs plafond et les clauses de remboursement anticipé prévues dans les contrats de prêt et qui sont isolées sur base des normes IFRS ;

- les passifs éventuels ou garanties hors-bilan sont estimés à leur juste valeur sur base des commissions actuellement facturées lors de la signature de contrats similaires, compte tenu des autres conditions et modalités des contrats et de la solvabilité des contreparties ;
- les valeurs comptables sont supposées s'approcher des justes valeurs pour les autres actifs et passifs financiers tels que les débiteurs et créditeurs à court terme.

5.5.7. Instruments financiers dérivés et couverture

Les instruments dérivés sont des instruments financiers tels que les swaps, les futures, les contrats à terme, les options (émises ou achetées). La valeur de ces instruments financiers varie en fonction de l'évolution des variables sous-jacentes, demandent peu ou pas d'investissement initial net et sont réglés à une date ultérieure.

Initialement tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Les variations de valeur ultérieures (hormis les intérêts courus) de produits dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont inscrites dans le compte de résultats sous la rubrique Gains (pertes) nets sur instruments financiers en juste valeur par le résultat.

Les actifs et passifs financiers peuvent comprendre des instruments dérivés incorporés (hybrides). Les instruments financiers hybrides comprennent des emprunts convertibles (remboursables sous forme d'actions) et des emprunts avec des paiements d'intérêts indexés. Si le contrat hôte n'est pas enregistré à la juste valeur par le résultat et si les caractéristiques et risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte, l'instrument dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et évalué à la juste valeur comme un dérivé autonome. Les écarts de juste valeur sont inscrits dans le compte de résultats. Le contrat hôte est comptabilisé et évalué en appliquant les règles de la catégorie concernée à laquelle il appartient.

Toutefois, si le contrat hôte est comptabilisé à la juste valeur par le résultat ou si les caractéristiques et risques du dérivé incorporé sont étroitement liés à ceux du contrat hôte, l'instrument dérivé incorporé n'est pas séparé. L'instrument financier hybride est ainsi évalué comme un seul instrument.

5.5.8. Evaluation des actifs dépréciés

Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale et que cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ou ont) un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés qui peut être estimé de façon fiable.

En fonction du type d'actif financier, le montant recouvrable peut être estimé comme suit:

- la juste valeur établie au moyen d'un prix de marché observable ;
- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus actualisés au taux d'intérêt réel initial de l'instrument ; ou
- sur base de la juste valeur de la sûreté réelle.

Les charges de dépréciation attribuées aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne peuvent pas être extournées par le biais du compte de résultats.

5.6. Opérations en devises

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires sont, selon le cas, évalués au cours historique (jour de la transaction) ou à la valeur de marché (cours de clôture). Les écarts de change résultant de l'évaluation à la valeur de marché (notamment des titres à revenu variable) des actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés respectivement dans le compte de résultats pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat et dans les capitaux propres pour les titres disponibles à la vente.

5.7. Impôts

La charge d'impôt sur le bénéfice est comptabilisée sur la base des règles et taux en vigueur dans le pays d'implantation respectif des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, des impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt présumé de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de l'exercice concerné. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation. Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en produits ou en charges d'impôt dans le compte de résultats, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, sont comptabilisés dans les capitaux propres.

5.8. Engagements et garanties financières

Les engagements de crédit qui permettent l'utilisation d'un prêt dans les délais généralement prescrits par la réglementation ou par convention sur le marché ne sont pas comptabilisés comme instruments financiers dérivés. Un engagement de crédit à la juste valeur par le résultat ou un engagement de crédit pour lequel il apparaît que le Groupe a déjà par le passé vendu des actifs qui découlent des promesses de prêt sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. L'écart qui en résulte est imputé au compte de résultats.

Les contrats de garanties financières qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements qui fluctuent en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable sont comptabilisés comme des instruments dérivés, pour autant que dans le cas d'une variable non financière, cette dernière ne soit pas spécifique à une des parties du contrat.

6. GESTION DES RISQUES

6.1. Organisation de la gestion des risques

La politique de gestion des risques, examinée chaque année par le Conseil d'Administration du Groupe, constitue la base du processus de gestion du risque. A celle-ci est liée une structure de limites, définie pour chaque catégorie déterminée de risque.

Au cours de l'exercice 2010, la gestion des risques au sein du Groupe COFI a connu d'importants développements au niveau de ses activités bancaires.

Afin de répondre aux exigences en matière de Surveillance Consolidée dictées par l'autorité compétente Suisse (FINMA), et en complément des mesures adoptées aux cours des années précédentes, les mesures suivantes ont été implémentées au cours de l'exercice 2010 :

- mise à jour du «Règlement relatif à la surveillance consolidée du groupe COFI *(Banking* & *Finance)*», au sein duquel sont regroupées les activités bancaires du Groupe COFI en l'occurrence PKB Privatbank AG, PKB Privatbank Ltd et Cassa Lombarda SpA, ainsi que leurs participations ;
- maintien, au niveau du Groupe COFI *(Banking* & *Finance),* d'un Comité d'audit & *compliance* ayant pour mission de consolider l'ensemble des risques toutes catégories confondues (risques de crédit, de marché, d'image, risques opérationnels, etc.) et d'assurer le reporting vis-à-vis des instances supérieures de surveillance ;
- pour ce qui concerne la structure et la Gouvernance, le Conseil d'Administration de PKB dispose d'un Comité d'Audit, composé par trois membres, tous Administrateurs, dont l'activité principale consiste en la supervision des processus de gestion des risques ;
- adaptation aux nouvelles exigences imposées par Bâle II et Mi-FID au sein des différentes entités bancaires du Groupe. Cet effort d'adaptation a eu des répercussions sur la gestion des différentes catégories de risques non seulement au niveau de la vérification des fonds propres (premier pilier de Bâle II) mais également à l'égard de la gestion prudentielle des processus et, donc, des sources de risque ;

- renforcement général et mise à niveau des structures de gestion du risque *(Risk Management)*, de conformité *(Compliance)* et d'audit interne *(Internal Auditing)* des entités donnant lieu à une amélioration des processus d'identification, de quantification et d'atténuation des risques rattachés à la Direction et au Conseil d'Administration des filiales qui opèrent dans le secteur bancaire.

Pour tout type de risque, il existe un règlement spécifique en matière de gestion, contrôle et surveillance.

Le degré de couverture du patrimoine de surveillance est supérieur aux normes légales.

6.2. Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie ne remplisse pas ses obligations contractuelles entraînant de ce fait une perte pour le créditeur.
Le risque de crédit se compose du risque de contrepartie, de pays et de concentration. La surveillance des risques de crédit est confiée au Comité des risques et aux Directions générales des entités concernées.

Dans ce cadre de l'activité crédit, les Banques du Groupe COFI se sont dotées de procédures et de normes rigoureuses notamment en matière de limites de compétence hiérarchiques et fonctionnelles, d'analyses quantitatives et qualitatives des contreparties ainsi que du principe de séparation des fonctions. Ces mêmes procédures couvrent également l'analyse des garanties fournies ainsi que la capacité du débiteur à honorer la dette.

Les risques résultant des contreparties financières sont suivis par un service spécialement affecté à cette tâche.

S'agissant plus particulièrement d'opérations de financement en faveur d'entités internes au Groupe, des procédures appropriées ont été mises en place afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts tant en termes de pouvoir de décision que de séparation des fonctions. Afin de garantir à tout moment une vision correcte de leurs expositions respectives à l'égard de chaque client ou groupe de clients liés et, le cas échéant, réviser les lignes de crédit en temps utile, les Banques du groupe COFI disposent de procédures informatisées. Ces procédures permettent le monitoring des données d'identification des clients, leurs relations juridiques et économiques avec d'autres clients, leur exposition totale, les formes techniques donnant lieu à l'exposition, la valeur actualisée des garanties et le total des fonds déposés.

De plus, les Banques du Groupe COFI ont défini des compétences et des missions claires et précises à tous les niveaux, à savoir la sphère commerciale, administration des crédits, gestion du risque, Direction générale, surveillance interne et Conseil d'Administration.

Les services juridiques sont habilités en dernier ressort à entreprendre les actions nécessaires pour récupérer les positions présentant des anomalies. Pour remplir cette mission les services juridiques :

- gèrent les comptes pouvant présenter un problème et définissent les actions et mesures les plus appropriées ;

- dirigent l'action de recouvrement des crédits en souffrance.

Les services juridiques rapportent régulièrement aux Directions générales et aux Conseils d'Administration l'état des comptes sous observation.

Le groupe utilise le concept d'engagement total du débiteur (« total one obligor »). Ainsi les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie pour la gestion du risque de crédit. En matière de gestion de la concentration des risques de crédit, la politique de gestion des risques vise un étalement du risque de crédit sur des secteurs et pays différents.

L'atténuation du risque est la technique consistant à réduire le risque de contrepartie par l'obtention de sûretés.
Une sûreté est tout engagement contracté ou privilège consenti par une contrepartie ou un tiers dont les Banques peuvent se prévaloir en cas de défaillance de la contrepartie de manière à diminuer les pertes sur le prêt, ou tout autre arrangement ou accord ayant un effet similaire. Un prêt ne peut jamais être accordé sur la base des seules sûretés ou couvertures. Les facteurs d'atténuation du risque ne sont considérés que comme une solution accessoire.

6.3. Risque de marché

Le développement de cette activité est encadré par une structure opérationnelle définie par des normes précises et l'attribution de limites par un règlement interne approuvé par les différents Conseils d'Administration.
Sur le plan opérationnel, la vérification quotidienne du respect des limites se fait par le biais de procédures informatisées.
La consolidation des risques s'effectue au sein du Comité des risques.
Les Banques du Groupe COFI sont principalement actives dans les pays de l'OCDE. Elles traitent uniquement les instruments financiers définis dans le règlement relatif aux risques de marché et pour lesquels elles disposent des informations et des connaissances nécessaires. Les positions de négoce sont évaluées quotidiennement à leur valeur de marché.

Les principes du système de surveillance des risques de marché sont les suivants :
- mise en place d'une unité autonome de contrôle du risque;
- participation active du Conseil d'Administration et des Hautes Directions au processus de maîtrise des risques;
- examen, au sein de Cassa Lombarda SpA, des rapports établis par l'unité autonome de contrôle, par des dirigeants d'un niveau hiérarchique disposant d'un pouvoir de décision leur permettant d'imposer des réductions tant au niveau des positions individuelles que de l'exposition globale;
- application, au sein de Cassa Lombarda SpA, du système de mesure du risque parallèlement à des limites internes de négoce et d'exposition;
- application, au sein de PKB Privatbank AG, du système de mesure des limites internes de négoce et d'exposition;
- audit indépendant du système de mesure, réalisé dans le cadre du processus de révision interne.

Afin de soutenir l'activité d'investissement et de contrôle du risque résultant des processus de gestion de son portefeuille, Cassa Lombarda SpA a adopté la plateforme informatique OBJ-FIN développée par Cedacri. Cet outil informatique constitue un des axes du système de contrôle qui assure une large couverture des marchés et des instruments financiers disponibles ainsi que la fiabilité des données relatives à l'exposition au risque.

La procédure OBJ-FIN intervient notamment aux stades suivants:
- gestion des données d'identification des titres;
- saisie des ordres en cours de procédure;
- suivi des positions en portefeuille *(position keeping)*;
- *pricing*;
- évaluation de l'impact des stratégies;
- gestion du risque et contrôle des limites.

Cette procédure permet à l'unité de contrôle des risques de Cassa Lombarda SpA de suivre en continu et en temps réel l'évolution du niveau de risque du portefeuille calculé avec la méthode VaR (Value at Risk, et plus précisément selon le modèle RiskMetrics), de manière à garantir que la gestion du portefeuille respecte le profil de risque défini par le Conseil d'Administration. Un aspect particulièrement intéressant de cette approche consiste en la possibilité de regrouper les mesures des VaR des différents portefeuilles de base pour établir la VaR globale de la Banque afin de jauger les effets de la diversification.

Le risque de change relatif aux positions détenues par Cassa Lombarda SpA et, de manière générale, couvertes systématiquement par sa trésorerie, fait l'objet d'ajustements (gains/pertes) trimestriels et est contrôlé au moins une fois par mois par les organes de surveillance.

6.4. Risque de taux d'intérêt

Les entités du groupe COFI *(Banking & Finance)* ont défini une politique en matière de gestion, de contrôle et de surveillance du risque de taux. Cette politique définit le cadre général en matière de gestion et de contrôle du risque de taux, les responsabilités et les compétences des entités concernées ainsi que les limites.

La plupart des positions présentant un risque de taux concernent les crédits lombards, les crédits commerciaux, les investissements financiers et les dépôts des clients.
Le risque de taux est évalué et surveillé essentiellement par le biais des indicateurs d'impact sur le compte des résultats et sur la sensibilité des fonds propres (sensitivity). L'analyse du bilan par tranches de vie résiduelle révèle une concentration sur les positions classiques de dépôts de la clientèle et d'engagements sur la clientèle à très court terme.

La couverture des risques de taux de PKB Privatbank AG est assurée par des instruments financiers dérivés classiques (FRA et IRS).

Pour évaluer les risques de taux d'intérêt, PKB Privatbank AG a également recours à deux scénarios de crise inspirés de l'histoire des marchés financiers. Ces deux scénarios

se fondent, d'une part, sur un effondrement soudain des taux et, d'autre part, sur une hausse inattendue des taux. Les indicateurs de risque obtenus en appliquant ces deux scénarios révèlent des valeurs très modestes en raison des taux relativement bas de la période actuelle et de la structure des échéances inscrites au bilan qui se concentrent sur le court terme.
Le Conseil d'Administration de Cassa Lombarda SpA a réglementé l'activité et fixé des limites opérationnelles liées au montant total pouvant être détenu en portefeuille, à la durée et à la typologie des taux des titres. Ces limites s'expriment également en termes de VaR de capital utilisé et de perte maximale *(stop loss)*. Le Conseil d'Administration a également prévu un système de procurations et fixé les modalités pour l'introduction de nouveaux instruments, marchés ou contreparties.

La position financière de Cassa Lombarda SpA est suivie en temps réel par la procédure OBJ-FIN de Cedacri, qui constitue un outil d'aide à la décision pour l'*Asset/Liability* Management opérationnel et pour la gestion intégrée des positions. En plus des fonctions Front Office typiques, les différents modules de la procédure mettent à disposition les outils nécessaires pour la gestion des portefeuilles et permettent de contrôler:

- l'évolution des opérations et des fonctions;
- le respect des limites d'exposition aux risques de taux, de change, de liquidité et de crédit;
- la performance prévue;
- la performance réelle.

Les fonctions disponibles pour la configuration organisationnelle du système permettent de structurer les différents compartiments en portefeuilles de base, reliés par une structure hiérarchique en arborescence. Les contrôles de premier niveau sont pris en charge par le Service Titres *(Securities)* de Cassa Lombarda SpA.

Le Service Planification et Contrôles de Cassa Lombarda vérifie quotidiennement le respect des limites attribuées et se charge du *reporting* périodique au Conseil d'Administration et au Comité de trésorerie.
Le suivi du risque de taux s'effectue au sein de comités spécifiques de la Direction Générale (Trésorerie et ALCO). La consolidation des risques s'effectue au sein du Comité des risques du Groupe en mettant en parallèle les situations des Banques.

6.5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la structure du bilan qui doit permettre de faire face à tout moment aux besoins opérationnels (risque d'échéance). Il est fortement tributaire des lignes de crédit octroyées par des établissements de crédit tiers (risque de refinancement).
Les Conseils d'Administration des banques du Groupe COFI ont établi des règles fixant les rôles et les limites opérationnelles des fonctions concernées et régissant l'interaction avec les contreparties.

Le service Trésorerie des Banques est chargé de:

- financer les positions d'investissement et les opérations de vente-achat de la Banque, recourant pour ce faire essentiellement aux fonds propres et éventuellement au

«Marché interbancaire des Dépôts»;
- gérer les déséquilibres et écarts résultant du métier de banque commerciale;
- assurer le bon fonctionnement de la chambre, des comptes réciproques et du système de paiement;
- s'acquitter enfin des obligations de réserve légale.

Le service Trésorerie des Banques s'occupe également de gérer de manière efficace les flux entrants et sortants de la Banque. En plus des applications de gestion, il existe également des applications spéciales pour le suivi des échéances attendues.

Les dépôts directs chez Cassa Lombarda SpA se maintiennent à un niveau élevé ce qui permet de laisser aux banques, de manière constante, une partie des investissements sous la forme de dépôts *overnight*. Afin de faire face à d'éventuelles périodes de tension, des lignes de crédit sont néanmoins disponibles tant sur le marché interbancaire des dépôts E-Mid que dans le cadre d'accords réciproques.

6.6. Risque opérationnel

Le risque opérationnel regroupe l'ensemble des risques liés aux systèmes, à l'organisation, aux processus et aux personnes.
Les risques opérationnels sont difficiles à quantifier et sont liés, par définition, aux processus opérationnels et à leurs ressources. Dans l'optique d'une réduction des risques opérationnels, les principaux facteurs pris en considération sont:

- l'organisation et les processus: les Banques du Groupe COFI garantissent la bonne exécution des tâches grâce à l'application du principe de la séparation des fonctions, à la définition des responsabilités et à un système de contrôle interne ;
- les compétences du personnel: les Banques du Groupe COFI affichent la volonté de se doter de personnel qualifié en mesure de répondre à leur stratégie et susceptible de s'identifier à la culture d'entreprise des Banques. Cette culture imprègne les membres de la Direction et les collaborateurs et se reflète également dans l'approche suivie par le Groupe en matière de maîtrise des risques ;
- l'infrastructure et la technologie informatique: PKB Privatbank AG dispose de compétences internes et externes lui permettant d'assurer le développement et la maintenance «in-house» de son système informatique. Cette approche favorise l'intégration du système et permet le traitement automatique des transactions et la mise en œuvre d'un certain nombre de directives et de contrôles. En revanche, la quasi-totalité du système informatique de Cassa Lombarda SpA est externalisée et confiée à Cedacri qui assure un niveau approprié de sécurité tant en termes de reprise après sinistre *(Disaster Recovery)* que de continuité des activités *(Business Continuity)* ainsi que toute l'assistance et la maintenance nécessaires ;
- la sécurité: les sociétés du Groupe COFI ont mis en œuvre des mesures de sécurité spécifiques visant à éviter que des personnes non autorisées puissent accéder aux locaux où sont conservés des documents considérés comme «sensibles». Les Directions générales ont, depuis un certain temps déjà, établi un Plan de continuité général visant à garantir la continuité de leurs activités, comprenant notamment une analyse détaillée des différents scénarios envisagés et des ressources minimales nécessaires pour y faire face.

Le Comité des risques de Cassa Lombarda SpA a notamment veillé à :

- développer une culture d'entreprise axée sur l'aide et l'assistance au client ;
- mettre en place, chez Cassa Lombarda SpA, une documentation interne complète accessible via l'intranet qui traite l'ensemble des métiers exercés et des services proposés ;
- faire adopter, chez Cassa Lombarda SpA, le «Code de conduite du secteur bancaire et financier» élaboré par l'Association des banques italiennes et l' «Accord pour l'institution d'un bureau des réclamations ou d'un médiateur bancaire» ;
- mettre en place, chez Cassa Lombarda SpA, un système de suivi à distance de l'activité du réseau de Promoteurs financiers / Gestionnaires de fortune (Private Banker), s'appuyant sur une série d'indicateurs d'anomalies du même type que ceux indiqués par Assoreti ;
- mettre en place chez Cassa Lombarda SpA le «Modèle organisationnel» sur la responsabilité administrative et adopter un code éthique dans les deux Banques ;
- compléter le projet «*Disaster Recovery*» et «*Business Continuity*» auquel ont participé toutes les fonctions des deux Banques du Groupe COFI qui a abouti à l'élaboration du «Plan de continuité opérationnelle» et à la proposition d'actions et mesures visant à réduire l'exposition aux risques ;
- mettre en œuvre, au sein de Cassa Lombarda SpA, la réglementation en matière d'abus de marché en agissant sur l'organisation interne afin de prévenir les conduites potentiellement irrégulières et en mettant en place des outils de suivi de l'activité de la clientèle ;
- appliquer au sein de Cassa Lombarda SpA la réglementation Mi-FID en implémentant les mesures connexes en matière de:
  - classification et de profilage de la clientèle ;
  - mise en place d'un service de conseil ;
  - introduction des contrôles d'adéquation et de pertinence ;
  - révision des contrats et définition des politiques de l'entreprise.

6.7. Risque juridique

Les Banques du groupe COFI *(Banking* & *Finance)* réglementent leurs activités, en particulier celles qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'extérieur, en accord avec les normes légales et déontologiques en vigueur dans le secteur bancaire tout en assurant la compréhension et la transparence des dispositions opérationnelles et contractuelles à l'égard de la clientèle.

6.8. Risques de réputation et de «*compliance*»

Le Groupe limite son exposition au risque de réputation (d'image) en investissant de façon constante dans la formation et la sensibilisation du personnel à tous les niveaux, en maintenant une définition claire des processus de travail et des responsabilités et enfin en favorisant la diffusion d'une culture d'entreprise fondée notamment sur l'irréprochabilité et sur des normes déontologiques et professionnelles de premier ordre.
A cet égard, le groupe s'est doté d'une «Charte des valeurs» qui a fait l'objet de présentations et de discussions à tous les niveaux dans les différents établissements.
Il dispose d'un service «*Legal* & *Compliance*» qui couvre toutes les tâches et activités liées à la *compliance*.

Dans le cadre de la réglementation contre le blanchiment d'argent, un système de gestion visant à identifier les relations bancaires pouvant donner lieu à des risques juridiques et de réputation majeurs a également été mis en place.

Après traitement et évaluation sur la base d'une série de facteurs de risque, chaque relation de compte a été classée dans une catégorie appropriée. Les relations présentant un risque potentiellement élevé («*High Risk*» et «*Medium Risk*») ont été signalées aux responsables internes afin de les sensibiliser et les mobiliser davantage. L'installation du programme «World Check» chez Cassa Lombarda SpA en vue d'un *screening* automatique périodique complétera le projet conçu et développé dans le cadre de la surveillance consolidée du Groupe COFI *(Banking* & *Finance).*

7. EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Les actions propres sont représentées uniquement par des titres de COFI SA détenus par la société elle-même. Avant 1980, le groupe avait aquis 218.000 titres de COFI SA ; durant l'exercice 2009, 5.000 titres additionnels ont été achetés.

En décembre 2010, COFI SA a vendu 514.466 (19,78717%) actions de Trabaldo Togna SpA, en recevant en échange 91.346 actions propres.
Les actions de Trabaldo Togna SpA ont été cédées à un prix de EUR 2,31 chacune en échange des actions de COFI SA évaluées à EUR 13,00 chacune.

En conformité avec les normes IFRS, les 314.346 actions propres ont été déduites des capitaux propres.

Les Réserves de EUR 15,1 millions (2009: EUR 14,5 millions) et les Résultats reportés de EUR 12 millions (2009: EUR 7,5 millions) correspondent aux réserves et aux résultats reportés dans les comptes sociaux de la société consolidante COFI SA.

8. RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de EUR 163,3 millions est composé de 20 millions d'actions ordinaires entièrement libérées, sans indication de la valeur nominale.

Après élimination des actions propres (Note 7), il subsiste 19.685.654 actions donnant droit aux résultats. Aucune option sur actions ni d'autres facteurs de dilution existent.

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Au 31 décembre 2010, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation s'élève à 19.776.750 ; le résultat par action est de EUR -0,85 (2009: EUR +0,41).

INFORMATIONS PARTICULIERES SUR L'ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

9. CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
à vue	174.936	393.515
jusqu'à 3 mois	722.495	494.586
plus de 3 mois à 1 an	42.535	67.120
TOTAL	**939.966**	**955.221**

10. CREANCES SUR LA CLIENTELE

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
à vue	346.996	338.953
jusqu'à 3 mois	285.771	259.105
plus de 3 mois à 1 an	67.474	56.207
plus de 1 an à 5 ans	88.994	23.089
plus de 5 ans	13.479	17.984
TOTAL	**802.714**	**695.338**

Le Groupe n'a pas procédé à des cessions sur ses portefeuilles de crédit à sa clientèle.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Titres à revenu fixe	**15.933**	**16.653**
d'autres émetteurs	15.933	16.653
Titres à revenu variable	**16.584**	**20.347**
cotés	9.222	8.092
non cotés	7.362	12.255
TOTAL	**32.517**	**37.000**

12. INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Titres à revenu fixe	**41.752**	**114.000**
des émetteurs publics et assimilés	31.757	100.306
d'autres émetteurs	9.995	13.694
Titres à revenu variable	**14.074**	**8.664**
cotés	13.110	8.630
non cotés	964	34
Instruments financiers dérivés	**6.179**	**2.391**
TOTAL	**62.005**	**125.055**

Tous les titres figurant sous cette rubrique sont destinés au *trading*.

12.1. Instruments financiers dérivés

Le tableau ci-dessous présente le détail des instruments dérivés figurant à l'actif du bilan, conjointement avec leur valeur notionnelle. Les montants notionnels sont présentés en brut et représentent la valeur des actifs sous-jacents des taux de référence ou indices servant à la valorisation de ces instruments. Ils fournissent une indication sur le volume des opérations ouvertes à la clôture, mais ne sont pas un indicateur de risque de crédit ou de marché.

en milliers de EUR	31.12.2010		31.12.2009	
	fair value	valeur notionnelle	fair value	valeur notionnelle
dérivés de transaction	**6.179**	**439.484**	**2.391**	**115.418**
instruments dérivés de cours de change	5.903	370.235	2.334	104.473
instruments dérivés de futures sur taux d'intérêt	99	6.650	29	10.804
instruments dérivés d'options sur taux d'intérêt	28	605	22	109
autres instruments dérivés	149	61.994	6	32
TOTAL	**6.179**	**439.484**	**2.391**	**115.418**

13. ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Titres à revenu fixe	**51.887**	**47.172**
des émetteurs publics et assimilés	21.640	30.266
d'autres émetteurs	30.247	16.906
Titres à revenu variable	**0**	**376**
non cotés	0	376
TOTAL	**51.887**	**47.548**

Il n'y a pas eu d'opérations de cession sur ces portefeuilles et par conséquent pas de gain ou perte sur cession.

14. PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE

14.1. Part détenue directement ou indirectement par le Groupe

en milliers de EUR	31.12.2010		31.12.2009	
	Fonds propres	Résultat	Fonds propres	Résultat
Anthilia Capital Partners SpA, Milan	1.458	459	1.580	(122)
Cortefranca SpA, Milan	1.097	81	1.125	(28)
Distillerie Pietrasanta Srl, Milan	4.712	212	4.449	263
Heptagon Investments Ltd., Tortola	563	(51)	502	22
Immobilière Namur Sablon S.A., Bruxelles	168	(9)	176	(8)
IWC1 Srl, Milan	3	27	4	(1)
Lombarda & Associati Srl, Milan	125	(147)	93	(28)
Milano Luxury Company SpA, Milan	1.737	(207)	2.062	(325)
Trabaldo Togna SpA, Biella	-----	-----	3.521	(174)
	9.863	**365**	**13.512**	**(401)**
Total des fonds propres (part du Groupe)	**10.228**		**13.111**	

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse.
Aucun établissement de crédit n'est à dénombrer.

14.2. Données financières publiées par les entités

en milliers de EUR	31.12.2010			
	Total actifs	Total passifs	Total produits	Résultat
Anthilia Capital Partners SpA, Milan	5.718	1.790	5.486	665
Cortefranca SpA, Milan	1.185	20	752	163
Distillerie Pietrasanta Srl, Milan	4.305	262	1.624	472
Heptagon Investments Ltd., Tortola	2.095	194	0	(112)
Immobilière Namur Sablon S.A., Bruxelles	381	222	1	(210)
IWC1 Srl, Milan	120	30	132	81
Lombarda & Associati Srl, Milan	583	629	538	(296)
Milano Luxury Company SpA, Milan	9.123	5.125	0	(328)
TOTAL	**23.510**	**8.272**	**8.533**	**435**

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

L'évolution des valeurs immobilisées est renseignée à la page 68.

La valeur estimée au 31 décembre 2010 des immeubles de placement est de EUR 37,9 millions (2009: EUR 25,2 millions). Le bénéfice net résultant de la gestion des immeubles de placement s'élève à EUR 2,7 millions (2009: EUR 2,2 millions).

La dotation aux amortissements relative aux immeubles de placement de EUR 0,3 million (2009: EUR 0,3 million), est reprise sous la rubrique Autres charges d'exploitation dans l'Etat consolidé du résultat global.

Le contrat de bail de ces immeubles comprend une clause qui prévoit le paiement d'un loyer minimal en cas de résiliation anticipée du bail selon les modalités suivantes :

en milliers de EUR	2011	2012	2013	2014	2015(*)	Total
au 31.12.2010	2.335	2.413	2.248	1.640	2.876	11.512

(*) 2015 et années suivantes.

Certaines sociétés du Groupe réalisent des opérations de promotion immobilière. Ces immeubles ont été classés en «Immeubles destinés à la vente» et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur valeur de marché diminuée des coûts de vente. Presque la totalité de ces actifs sont de nouvelles constructions réalisées par une entité du Groupe. L'activité liée à ces immeubles a engendré un profit net de EUR 0,1 million (2009: EUR 0,1 million). Le montant net des acquisitions / ventes de ces actifs s'élève à EUR 11 millions. Ce dernier comprend un montant de EUR 11,2 millions relatif à l'acquisition de l'immeuble de Banque Gesfid SA, à travers son absorption par PKB Privatbank AG. Cet immeuble a été vendu dans les premiers mois de l'exercice 2011.

Les immobilisations incorporelles dénommées Fonds de commerce représentent la valeur de la clientèle acquise lors de l'absorption par PKB Privatbank AG, de

- Banca Monte Paschi (Suisse), en 2004;
- Banca Gesfid SA, en 2010.

D'autres informations sur l'acquisition de Banca Gesfid SA sont données à la Note 36.2.

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

	Valeur d'acquisition			
en milliers de EUR	**31.12.2009**	**Différence change**	**Acquisitions (sorties) de l'exercice**	**31.12.2010**
Immobilisations corporelles	**85.000**	**11.171**	**16.597**	**112.768**
Immobilisations d'exploitation	**71.021**	**10.348**	**4.583**	**85.952**
Terrains et constructions	46.586	7.154	803	54.543
Machines et outillage industriel	8.317	1.258	923	10.498
Autres installations, outillage et mobilier	16.118	1.936	2.857	20.911
Immobilisations de placement	**11.081**	**823**	**1.042**	**12.946**
Immobilisations en cours, acomptes versés	952	0	663	1.615
Immeubles de placement	10.129	823	379	11.331
Immobilisations disponibles à la vente	**2.898**	**0**	**10.972**	**13.870**
Immobilisations incorporelles	**10.630**	**1.836**	**20.282**	**32.748**
Concessions, brevets, licences	891	0	(90)	801
Fonds de commerce	9.739	1.836	20.210	31.785
Acomptes versés	0	0	162	162

Cumul des réductions de valeur				Valeur net			
31.12.2009	**Différence de change**	**Reprises (Dotation) de l'exercice**	**31.12.2010**	**31.12.2009**	**Différence de change nette**	**Movement net de l'exercice**	**31.12.2010**
(25.510)	**(2.332)**	**(5.110)**	**(32.952)**	**59.490**	**8.839**	**11.487**	**79.816**
(21.403)	**(2.021)**	**(4.612)**	**(28.036)**	**49.618**	**8.327**	**(29)**	**57.916**
(7.781)	(551)	(1.003)	(9.335)	38.805	6.603	(200)	45.208
(6.691)	(1.147)	(1.183)	(9.021)	1.626	111	(260)	1.477
(6.931)	(323)	(2.426)	(9.680)	9.187	1.613	431	11.231
(4.107)	**(311)**	**(498)**	**(4.916)**	**6.974**	**512**	**544**	**8.030**
(289)	0	(202)	(491)	663	0	461	1.124
(3.818)	(311)	(296)	(4.425)	6.311	512	83	6.906
0	**0**	**0**	**0**	**2.898**	**0**	**10.972**	**13.870**
(6.005)	**(1.166)**	**(1.654)**	**(8.825)**	**4.625**	**670**	**18.628**	**23.923**
(665)	0	1	(664)	226	0	(89)	137
(5.340)	(1.166)	(1.655)	(8.161)	4.399	670	18.555	23.624
0	0	0	0	0	0	162	162

16. AUTRES ACTIFS

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Crédits fiscaux	5.229	3.749
Autres crédits	2.812	4.628
Transactions en cours	6.710	2.776
Transactions en association	16.583	11.956
Autres	1.745	2.005
TOTAL	**33.079**	**25.114**

17. ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences bilantaires suivantes :

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Crédits et risques	1.332	0
Portefeuilles titres	112	0
Autres	18	700
TOTAL	**1.462**	**700**

18. ECARTS D'ACQUISITION

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Intégration globale		
■ solde net au début de l'exercice	10.573	10.522
■ mouvements au cours de l'exercice	0	51
Solde net à la fin de l'exercice	**10.573**	**10.573**
Mise en équivalence		
■ solde net au début de l'exercice	163	159
■ mouvements au cours de l'exercice	19	4
Solde net à la fin de l'exercice	**182**	**163**
Valeur nette totale à la fin de l'exercice	**10.755**	**10.736**

Aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire sur les écarts existants ou créés.

Les valeurs mentionnées ci-dessus correspondent aux valeurs nettes au 31 décembre 2003 des sociétés inclues dans le périmètre de consolidation à cette date. Contrairement

aux normes luxembourgeoises les normes IFRS n'autorisent pas l'amortissement systématique des écarts d'acquisition.

19. DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
■ à vue	14.357	7.860
■ jusqu'à 3 mois	1.969	1.611
■ plus de 5 ans	11.183	10.391
TOTAL	**27.509**	**19.862**

Aucune situation de défaut à titre contractuel ou financier n'est à signaler dans le cadre des engagements financiers pris par le Groupe.

20. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts d'épargne	**2.669**	**2.413**
■ jusqu'à 3 mois	2.669	2.413
Autres dettes	**1.572.609**	**1.565.608**
■ à vue	1.480.062	627.410
■ jusqu'à 3 mois	63.010	909.984
■ plus de 3 mois à 1 an	10.807	10.214
■ plus de 1 an à 5 ans	98	0
■ plus de 5 ans	18.632	18.000
TOTAL	**1.575.278**	**1.568.021**

21. INSTRUMENTS FINANCIER DERIVES

Le tableau ci-dessous présente le détail des instruments dérivés figurant au passif du bilan, conjointement avec leur valeur notionnelle. Les montants notionnels sont présentés en brut et représentent la valeur des actifs sous-jacents des taux de référence ou indice servant à la valorisation de ces instruments. Ils fournissent une indication sur le volume des opérations ouvertes à la clôture, mais ne sont pas un indicateur de risque de crédit ou de marché.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (suite)

en milliers de EUR	31.12.2010		31.12.2009	
	fair value	valeur notionelle	fair value	valeur notionelle
dérivés de transaction	**6.904**	**377.490**	**2.262**	**115.386**
■ instruments dérivés de cours de change	6.784	370.235	2.149	104.473
■ instruments dérivés de futures sur taux d'intérêt	92	6.650	91	10.804
■ instruments dérivés d'options sur taux d'intérêt	28	605	22	109
dérivés de couverture de valeur	**715**	**61.994**	**591**	**25.785**
■ instruments dérivés de taux d'intérêt	715	61.994	591	25.785
TOTAL	**7.619**	**439.484**	**2.853**	**141.171**

22. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Emprunts obligataires	**608**	**25.132**
■ jusqu'à 3 mois	0	8.802
■ plus de 3 mois à 1 an	0	16.330
■ plus de 1 an à 5 ans	608	0
TOTAL	**608**	**25.132**

L'emprunt obligataire émis par Cassa Lombarda SpA en 2008 a été remboursé totalement à l'échéance en 2010.

23. AUTRES PASSIFS

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Dettes fiscales	5.759	4.649
Autres dettes	4.472	15.714
Transactions en cours	11.123	0
Transactions en association	11.417	9.559
Autres	2.798	5.672
TOTAL	**35.569**	**35.594**

24. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Pensions et obligations similaires	**9.849**	**8.389**
■ régime à cotisations définies	0	1.802
■ régime à prestations définies	9.849	6.587
Impôts	**14.527**	**8.108**
■ pour impôts courants	730	566
■ pour impôts différés	13.797	7.542
Autres risques et charges	**19.103**	**12.973**
TOTAL	**43.479**	**29.470**

D'autres informations sur les impôts de l'exercice sont données à la Note 32.

24.1. Provisions pour impôts différés

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences bilantaires suivantes:

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Actifs corporels	3.667	2.925
Actifs incorporels	4.607	857
Crédits et risques	5.523	3.760
TOTAL	**13.797**	**7.542**

24.2. Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges sont afférents à :

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Contestations éventuelles et procès	6.437	5.957
Restructurations secteurs intérieures	1.615	0
Autres provisions	11.051	7.016
TOTAL	**19.103**	**12.973**

Les principales variations par rapport à l'exercice précédent sont les suivantes :

- PKB Privatbank AG et Cassa Lombarda SpA ont enregistré des provisions pour litiges d'un montant de EUR 3,5 millions contre une reprise des provisions de EUR 4 millions ;
- Cassa Lombarda SpA a provisionné un montant de EUR 1,6 million en relation avec la clôture d'un secteur d'activité (capital market) ;
- PKB Privatbank AG a provisionné un montant de EUR 2,5 millions relatif à l'acquisition de Banca Gesfid SA.

24.3. Variations des provisions pour risques et charges

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
solde au début de l'exercice	29.470	33.904
différence de change	4.354	(5)
dotation aux provisions	19.511	2.481
reprise de provisions	(6.882)	(3.312)
utilisation des provisions	(2.974)	(3.598)
Solde à la fin de l'exercice	**43.479**	**29.470**

INFORMATIONS PARTICULIERES SUR L'ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

25. INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Créances envers la clientèle	18.445	21.024
Créances envers les établissements de crédit	5.034	5.075
Portefeuille de transactions	2.307	1.368
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1.265	1.008
TOTAL	**27.051**	**28.475**

26. INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Dettes envers la clientèle	(3.365)	(4.782)
Dettes envers les établissements de crédit	(2.967)	(2.566)
Dettes représentées par un titre	(123)	(519)
TOTAL	**(6.455)**	**(7.867)**

27. GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Titres à revenu fixe	2.770	6.188
Titres à revenu variable hors dividendes	(27.609)	(23.948)
Dividendes	30.048	26.772
Réévaluation (Réductions de valeurs) du portefeuille	1.162	(241)
Change et autres	(788)	1.124
TOTAL	**5.583**	**9.895**

Tous les titres figurant sous cette rubrique sont destinés au *trading*.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010
INFORMATIONS PARTICULIERES SUR L'ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

28. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Produits sur immobilisations de placement	3.194	2.923
Produits sur immobilisations détenus pour la vente	1.399	115
Autres produits de l'actif circulant	5.041	2.518
Reprises de provisions	7.233	3.827
Autres produits	1.981	2.811
TOTAL	**18.848**	**12.194**

29. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Charges sur immobilisations de placement	(505)	(728)
Charges sur immobilisations détenues pour la vente	(9)	(17)
Autres charges de l'actif circulant	(805)	(411)
Provisions diverses et autres charges	(2.998)	(1.801)
TOTAL	**(4.317)**	**(2.957)**

30. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Frais de personnel	(53.108)	(45.227)
Frais administratifs et autres	(22.127)	(20.061)
TOTAL	**(75.235)**	**(65.288)**

30.1. Frais de personnel

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Salaires et traitements	(38.700)	(35.033)
Charges sociales	(7.878)	(7.018)
Contribution au fond pension (régime à cotisations définies)	(1.504)	(275)
Contribution au fond pension (régime à contributions définies)	(1.507)	(1.427)
Autres charges de personnel	(3.519)	(1.474)
TOTAL	**(53.108)**	**(45.227)**

Les montants 2009 ont été retraités et reclassés.

30.2. Avantages au personnel

Trois sociétés du Groupe ont octroyé des avantages postérieurs à l'emploi aux membres du personnel: COFI SA, PKB Privatbank AG, Lugano et Cassa Lombarda SpA, Milan (régime à prestations définies). Dans les trois cas, il s'agit d'indemnités de fin de carrière.

30.3 Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés au bilan

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Juste valeur des actifs des régimes	67.687	50.064
Valeur actualisée des obligations des régimes	(80.101)	(53.446)
Situation de financement	(12.414)	(3.382)
Gains (Pertes) actuariels non reconnus	8.363	1.186
Obligation nette comptabilisée au bilan	**(4.051)**	**(2.196)**

30.4. Variations de la valeur actualisée des obligations

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Obligations au début de l'exercice	(53.446)	(54.120)
Ecart de conversion	(9.357)	6
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(1.937)	(1.780)
Contributions des participantes	(1.296)	(1.073)
Coût financier (intérêts)	(1.896)	(1.440)
Gains (Pertes) actuariels	(6.221)	3.944
Prestations payées	(2.794)	671
Autres variations	(3.154)	346
Obligations à la fin de l'exercice	**(80.101)**	**(53.446)**

30.5. Variations de la juste valeur des actifs du régime de prestations

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Juste valeur des actifs au début de l'exercice	50.064	44.672
Ecart de conversion	8.609	(6)
Rendement attendu	1.602	796
Gains (pertes) actuariels	(872)	2.167
Contributions des employés	1.296	1.073
Contributions des employeurs	2.090	1.708
Prestations payées	2.794	0
Autres variations	2.104	(346)
Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice	**67.687**	**50.064**

30.6. Composantes des actifs du régime

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Titres	17,96%	7,26%
Obligations	32,60%	45,80%
Proprieté	15,41%	17,74%
Autres	34,03%	29,20%
TOTAL	**100,00%**	**100,00%**

30.7. Composantes de la charge de l'exercice au titre des avantages postérieurs à l'emploi

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Régimes à prestations définies	**(3.414)**	**(3.294)**
■ coût des services de la période	(1.768)	(1.753)
■ coût financier (intérêts)	(1.744)	(1.422)
■ rendement attendu	1.322	706
■ autres	(1.224)	(825)
Régimes à cotisations définies	**(1.530)**	**(1.430)**
TOTAL	**(4.944)**	**(4.724)**

30.8. Contributions estimées pour l'année suivante

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Contributions de l'employeur	2.578	2.163
Contributions de l'employé	1.691	1.423
TOTAL	**4.269**	**3.586**

30.9. Principales hypothèses actuarielles

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Taux d'actualisation	3,25%	3,75%
Taux de rendement attendu des actifs	1,50%	2,00%
Taux d'augmentation future des salaires	2,00%	1,75%
Taux d'augmentation future des retraites	2,00%	1,00%

30.10. Effectifs du Groupe

	31.12.2010	31.12.2009
Salariés occupés à plein temps	421	358

31 COUT DU RISQUE

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Augmentation des provisions	(10.781)	(8.723)
Récupérations nettes sur créances amorties	0	1.815
Variations des autres provisions	0	(1.326)
TOTAL	**(10.781)**	**(8.234)**

31.1. Coût du risque, par nature d'actifs

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Prêts et créances envers la clientèle	(9.170)	(5.850)
Engagements hors bilan	895	(934)
Autres	(2.506)	(1.450)
TOTAL	**(10.781)**	**(8.234)**

32 IMPOTS SUR LES BENEFICES

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Impôts courants	(1.985)	(3.441)
Impôts différés	(2.792)	2.196
TOTAL	**(4.777)**	**(1.245)**

32.1. Formation de la charge d'impôts courants

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Résultat avant impôts	**(12.031)**	**9.281**
Eléments non imposables	**(5.319)**	**(559)**
Impôts années précédentes	(96)	(158)
Produits des participations	(2.760)	0
Provisions fiscales	(981)	0
Provisions nettes de reprises de provisions	(222)	0
Résultat des sociétés mises en équivalence	(365)	0
Autres	(895)	(401)
Eléments non déductibles	**32.804**	**8.360**
Dépréciation immobilisations incorporelles	19.534	946
Dépréciation sur créances envers la clientèle	6.500	6.569
Impôts sur le résultat et autres	19	201
Provisions nettes de reprises de provisions	5.151	24
Autres	1.600	620
Pertes fiscales courantes	**10.508**	**4.482**
Utilisation de pertes fiscales reportables	**(554)**	**(1.637)**
TOTAL	**25.408**	**19.927**
Impôts sur le résultat à considérer	**5.268**	**3.478**
Impôts sur le résultat	4.777	1.245
Correction produits d'impôts	491	2.233
Taux d'impôts moyen	20,73%	17,45%

Le taux d'impôts luxembourgeois applicable à COFI SA est de 28,59% (2009 : 28,59%). Les sociétés faisant partie du Groupe sont soumises à des taux et modalités variables selon les pays. Les informations relatives à l'exercice 2009 ont été reclassées et retraitées pour l'exigence de comparabilité. Les impôts 2010 figurant dans le compte de résultats de EUR 4,8 millions (2009 : EUR 1,2 million) ont été rectifiées de EUR 0,5 million (2009 : EUR 2,2 millions) en raison d'avantage fiscal obtenu par une entité du Groupe.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010
INFORMATIONS PARTICULIERES SUR L'ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

33. VARIATION DE LA RESERVE DE REEVALUATION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (PART DU GROUPE)

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Réserve au début de l'exercice	**(5.756)**	**(3.670)**
Variations de l'exercice	**3.507**	**(2.086)**
Différence de change	(1.147)	(7)
Gains (pertes) nets non réalisés	5.519	(2.204)
Pertes réalisées	(20)	(81)
Impôts différés	(845)	206
Réserve à la fin d'exercice	**(2.249)**	**(5.756)**

AUTRES INFORMATIONS

34. POSTES HORS BILAN

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
34.1 Engagements de financements donnés	**420.556**	**134.204**
Aux établissements de crédit	214.981	65.100
A la clientèle	205.575	69.104
■ ouverture de crédits confirmés	7.256	7.984
■ opérations de change à terme	166.970	37.210
■ autres transactions	3.552	3.743
■ autres	27.797	20.167
34.2 Engagements de financements reçus	**389.013**	**109.369**
Des établissements de crédit	213.800	66.618
De la clientèle	175.213	42.751
34.3 Instruments financiers donnés en garantie	**30.523**	**14.196**
Trésorerie et assimilée	10	5
Créances sur la clientèle	13.620	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16.893	14.191
34.4 Instruments financiers reçus en garantie	**272.826**	**445.576**
Trésorerie et assimilée	0	164.659
Titres	46.653	43.944
Marchandises	21.300	20.175
Propriétés, immeubles et terrains	204.873	216.798
34.5 Engagements de garantie donnés	**64.210**	**62.026**
D'ordre des établissements de crédit	882	1.904
D'ordre de la clientèle	63.328	60.122
■ cautions administratives et fiscales	42.856	35.665
■ autres garanties	20.472	24.457
34.6 Engagements de garantie reçus	**122.154**	**102.219**
34.7 Opérations fiduciaires	**568.544**	**704.062**

Les montants renseignés sont des valeurs de marché.

Le Groupe accorde des engagements et donne certains de ses investissements en garantie dans le cadre de ses opérations bancaires principalement au titre de son refinancement interbancaire, de l'octroi de crédits à sa clientèle et d'opérations de banque privée.

Un droit d'option pour l'acquisition de 2,5% du capital social d'une filiale a été accordé à un salarié du Groupe pour un montant de EUR 2.626.875,00.

35. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

35.1. Transactions avec les sociétés consolidées

La liste des sociétés consolidées est présentée à la Note 4 (sociétés consolidées par intégration globale et sociétés consolidées par mises en équivalence). Les transactions réalisées en cours d'exercice entre les sociétés consolidées ainsi que les soldes à la date de clôture sont éliminés dans le processus de consolidation.

Le périmètre ne reprend pas les sociétés sous contrôle conjoint. Les informations ci-dessous relatives aux transactions avec les entreprises liées ne concernent que les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, soit les sociétés mises en équivalence.

a) encours des opérations avec les parties liées

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Actifs	**636**	**896**
Créances sur la clientèle	550	896
Autres actifs	86	0
Passifs	**1.547**	**1.443**
Dettes envers la clientèle	1.547	1.443
Engagements	**0**	**88**
Engagements de garantie donnés	0	88

b) transactions réalisées avec les parties liées

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	9	8
Intérêts et charges assimilées	(9)	(21)
Commissions perçues	1	2
Autres produits d'esploitation	5	0

35.2. Transactions avec les principaux dirigeants

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, les administrateurs et mandataires sociaux ou principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de la

planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe ou de ses principales filiales.

Ont été prises en compte les sommes effectivement payées ou provisionnées par toutes les entités du Groupe au titre de rémunération, y inclus les cotisations patronales, jetons de présences et autres avantages de toute nature.

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Avantages à court terme	1.253	1.127
TOTAL	**1.253**	**1.127**

36. REMUNERATIONS VERSEES AUX ORGANES DE LA SOCIETE

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Rémunération aux administrateurs de COFI dans le cadre de leurs différents mandats dans la Société et dans certaines filiales du Groupe	644	1.106

37. INFLUENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE

37.1. Nouvelles entreprises entrées dans le périmètre de consolidation

La Note 4 reprend les informations relatives au périmètre de consolidation. Au 31 décembre 2010, la contribution des sociétés nouvellement consolidées par intégration globale ou dont la participation a changé n'a pas entraîné de variations significatives.

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Actif	**1.646**	**108**
Créances sur banques et clientèle	19	10
Immobilisations corporelles	0	40
Autres actifs	1.627	7
Ecart d'acquisition	0	51
Passif	**18**	**6**
Autres passifs	0	6
Intérêts minoritaires	18	0

37.2. Acquisition d'entreprise pendant l'exercice

En date 31 août 2010, PKB Privatbak AG a acheté 100% de Banque Gesfid SA, Lugano. Les fonds propres de Banque Gesfid SA s'élevaient à environ CHF 81,2 millions. Le montant de la transaction qui a intégralement été payé au moment de l'acquisition, a impacté la trésorerie de PKB Privatbank AG d'environ CHF 124,4 millions (EUR 99,5 millions).

Au 31 août 2010, les actifs et passifs suivants de Banque Gesfid SA ont été acquis par le Groupe COFI :

en milliers de EUR	valeur comptable	ajustements	fair value
Trésorerie	37.189		37.189
Créances sur établissement de crédit	143.699		143.699
Créances sur la clientèle	33.211		33.211
Titres destinés au trading	459		459
Investissements financiers	4.779		4.779
Participations	960		960
Immobilisations	14.006	4.100	18.106
Immobilisations incorporelles	0	20.214	20.214
Comptes de régularisation	4.235		4.235
Autres actifs	2.217		2.217
Dettes envers des établissements de crédit	(36)		(36)
Dettes envers la clientèle	(153.241)		(153.241)
Comptes de régularisation	(3.784)		(3.784)
Autres passifs	(3.293)		(3.293)
Provisions	(15.437)	10.227	(5.210)
Actif Net	**64.964**	**34.541**	**99.505**

37.3. Influence de l'acquisition sur le résultat consolidé

PKB Privatbank AG a absorbé Banca Gesfid SA avec effet au 31 décembre 2010. La contribution de Banca Gesfid SA au résultat consolidé pour la période du 1er septembre 2010 au 31 décembre 2010 est résumée dans le tableau suivant :

en milliers de EUR	31.12.2010
Intérêts nets	398
Commissions nettes	4.953
Autres produits	5.268
Autres charges	(1.521)
Charges générales d'exploitation	(5.405)
Corrections de valeur sur actifs corporels et incorporels	(2.040)
Impôts	(115)
Résultat net	**1.538**

Si l'acquisition de Banque Gesfid SA avait eu lieu le 1er janvier 2010, la contribution au résultat net consolidé aurait été de EUR 3,7 millions.

38. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont données aux pages suivantes. Le Groupe a retenu les secteurs suivants:

Secteurs économiques

- Banques: regroupant toutes les activités bancaires et à caractère financier ;
- Immobilier ;
- Agriculture ;
- Autres: regroupant les sociétés de prestations de services et activités résiduelles.

Secteurs géographiques

- Europe ;
- Amériques: regroupant les activités aux Etats-Unis et à Antigua (W.I.) ;
- Australie.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010
AUTRES INFORMATIONS

38.1. Etat consolidé de la situation financière par secteur d'acvitité

	Banques et finances		Immobilier	
en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	22.103	68.547	0	0
Créances sur établissements de crédit	939.477	951.126	489	4.095
Créances sur la clientèle	802.211	694.730	483	518
Instruments financiers disponibles à la vente	32.016	37.000	501	0
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	58.839	124.084	2.509	384
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	45.294	42.470	5.309	3.998
Entreprises non consolidées	4.654	3.543	0	0
Participations mises en équivalence	4.126	7.302	6.102	5.809
Immobilisations corporelles	65.975	46.868	6.763	6.709
Immobilisations incorporelles	23.759	4.623	2	2
Autres actifs	15.278	12.073	1.889	281
Comptes de régularisation	5.055	3.139	686	474
Actifs d'impôts courants et différés	1.462	700	0	0
Ecarts d'acquisition	9.347	9.328	1.274	1.274
Total Actif	**2.029.596**	**2.005.533**	**26.007**	**23.544**
Dettes envers des établissements de crédit	16.326	9.466	11.183	10.396
Dettes envers la clientèle	1.574.564	1.567.328	705	686
Instruments financiers dérivés	7.619	2.853	0	0
Dettes représentées par un titre	608	25.132	0	0
Autres passifs	23.597	25.409	590	649
Comptes de régularisation	11.269	6.670	258	166
Provisions pour risques et charges	43.425	29.424	47	40
Total Passif	**1.677.408**	**1.666.282**	**12.783**	**11.937**

Agriculture		Autres		Total	
31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
0	0	365	439	22.468	68.986
0	0	0	0	939.966	955.221
0	0	20	90	802.714	695.338
0	0	0	0	32.517	37.000
0	0	657	587	62.005	125.055
0	0	1.284	1.080	51.887	47.548
0	0	0	0	4.654	3.543
0	0	0	0	10.228	13.111
7.071	5.770	7	143	79.816	59.490
0	0	162	0	23.923	4.625
14.956	11.956	956	804	33.079	25.114
0	0	5	10	5.746	3.623
0	0	0	0	1.462	700
134	134	0	0	10.755	10.736
22.161	**17.860**	**3.456**	**3.153**	**2.081.220**	**2.050.090**
0	0	0	0	27.509	19.862
0	0	9	7	1.575.278	1.568.021
0	0	0	0	7.619	2.853
0	0	0	0	608	25.132
11.380	9.535	2	1	35.569	35.594
0	0	8	7	11.535	6.843
0	0	7	6	43.479	29.470
11.380	**9.535**	**26**	**21**	**1.701.597**	**1.687.775**

38.2. Etat consolidé du résultat global par secteur d'activités

	Banques et finances		Immobilier	
en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	26.827	28.148	196	300
Intérêts et charges assimilées	(5.724)	(7.173)	(731)	(693)
Gains (pertes) sur instruments financiers FVTPL	5.537	9.752	77	39
Gains (pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente	(13.331)	(63)	0	0
Commissions perçues	61.934	55.722	0	0
Commissions versées	(7.907)	(8.649)	(69)	(94)
Autres produits d'exploitation	15.605	9.599	2.686	2.547
Autres charges d'exploitation	(3.570)	(1.877)	(741)	(1.074)
Frais généraux administratifs	(73.699)	(64.208)	(1.043)	(672)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(6.718)	(3.732)	(43)	(5)
Coût du risque	(10.781)	(8.234)	0	0
Autres gains (pertes) nets sur entreprises non consolidées	(42)	256	0	0
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	72	(636)	293	235
Autres gains (pertes) nets sur participations	(943)	0	0	0
Résultat avant impôts	(12.740)	8.905	625	583
Impôts sur les bénéfices	(4.575)	(1.003)	(190)	(229)
Résultat net	(17.315)	7.902	435	354
dont intérêts minoritaires	(60)	(72)	90	93
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	**(17.255)**	**7.974**	**345**	**261**
Autres éléments du résultat global	**40.027**	**(1.971)**	**86**	**(50)**
Gains (Pertes) nets sur instruments financiers disponibles à la vente	4.350	(2.275)	0	0
Différence de conversion	36.522	107	86	(50)
Impôts sur les autres éléments du résultat global	(845)	197	0	0
part du Groupe	40.236	(2.005)	40	(36)
part des minoritaires	(209)	34	46	(14)
Résultat net de l'exercice	(17.315)	7.902	435	354
Total autres éléments du résultat global	40.027	(1.971)	86	(50)
Total du résultat global	22.712	5.931	521	304
dont part des minoritaires	(269)	(38)	136	79
Total du résultat global, part du Groupe	22.981	5.969	385	225

Agriculture		Autres		Total	
31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
0	0	28	27	27.051	28.475
0	0	0	(1)	(6.455)	(7.867)
0	0	(31)	104	5.583	9.895
0	0	0	0	(13.331)	(63)
0	0	32	32	61.966	55.754
0	0	0	0	(7.976)	(8.743)
554	44	3	4	18.848	12.194
0	0	(6)	(6)	(4.317)	(2.957)
0	0	(493)	(408)	(75.235)	(65.288)
0	0	(3)	(3)	(6.764)	(3.740)
0	0	0	0	(10.781)	(8.234)
0	0	0	0	(42)	256
0	0	0	0	365	(401)
0	0	0	0	(943)	0
554	44	(470)	(251)	(12.031)	9.281
0	0	(12)	(13)	(4.777)	(1.245)
554	44	(482)	(264)	(16.808)	8.036
0	0	0	0	30	21
554	**44**	**(482)**	**(264)**	**(16.838)**	**8.015**
1.860	**1.634**	**456**	**3**	**42.429**	**(384)**
0	0	0	0	4.350	(2.275)
1.860	1.634	456	3	38.924	1.694
0	0	0	0	(845)	197
1.860	1.634	456	3	42.592	(404)
0	0	0	0	(163)	20
554	44	(482)	(264)	(16.808)	8.036
1.860	1.634	456	3	42.429	(384)
2.414	1.678	(26)	(261)	25.621	7.652
0	0	0	0	(133)	41
2.414	1.678	(26)	(261)	25.754	7.611

38.3. Etat consolidé de la situation financière par secteur géographique

	Europe	
en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	22.468	68.986
Créances sur établissements de crédit	700.580	729.404
Créances sur la clientèle	794.550	687.493
Instruments financiers disponibles à la vente	32.517	37.000
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	59.496	124.671
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	51.887	30.842
Entreprises non consolidées	4.068	2.957
Participations mises en équivalence	10.228	13.111
Immobilisations corporelles	71.651	53.283
Immobilisations incorporelles	23.923	4.625
Autres actifs	17.772	12.787
Comptes de régularisation	4.713	2.925
Actifs d'impôts courants et différés	1.462	700
Ecarts d'acquisition	10.621	10.551
Total Actif	**1.805.936**	**1.779.335**
Dettes envers des établissements de crédit	16.326	12.554
Dettes envers la clientèle	1.274.553	1.308.409
Instruments financiers dérivés	7.619	2.853
Dettes représentées par un titre	608	25.132
Autres passifs	24.152	26.029
Comptes de régularisation	10.945	6.547
Provisions pour risques et charges	43.149	29.222
Total Passif	**1.377.352**	**1.410.746**

Amériques		Australie		Total	
31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
0	0	0	0	22.468	68.986
239.386	225.817	0	0	939.966	955.221
8.164	7.845	0	0	802.714	695.338
0	0	0	0	32.517	37.000
2.509	384	0	0	62.005	125.055
0	16.706	0	0	51.887	47.548
586	586	0	0	4.654	3.543
0	0	0	0	10.228	13.111
1.094	437	7.071	5.770	79.816	59.490
0	0	0	0	23.923	4.625
351	371	14.956	11.956	33.079	25.114
1.033	698	0	0	5.746	3.623
0	0	0	0	1.462	700
0	51	134	134	10.755	10.736
253.123	**252.895**	**22.161**	**17.860**	**2.081.220**	**2.050.090**
11.183	7.308	0	0	27.509	19.862
300.725	259.612	0	0	1.575.278	1.568.021
0	0	0	0	7.619	2.853
0	0	0	0	608	25.132
0	6	11.417	9.559	35.569	35.594
590	296	0	0	11.535	6.843
330	248	0	0	43.479	29.470
312.828	**267.470**	**11.417**	**9.559**	**1.701.597**	**1.687.775**

38.4. Etat consolidé du résultat global par secteur géographique

	Europe	
en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	25.073	26.102
Intérêts et charges assimilées	(4.331)	(5.929)
Gains (pertes) sur instruments financiers FVTPL	5.308	9.846
Gains (pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente	(13.331)	(63)
Commissions perçues	60.360	54.484
Commissions versées	(7.931)	(8.840)
Autres produits d'exploitation	15.963	10.328
Autres charges d'exploitation	(4.064)	(2.573)
Frais généraux administratifs	(73.033)	(63.520)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(6.718)	(3.702)
Coût du risque	(10.781)	(8.234)
Autres gains (pertes) nets sur entreprises non consolidées	0	0
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	365	(401)
Autres gains (pertes) nets sur participations	(943)	0
Résultat avant impôts	(14.063)	7.498
Impôts sur les bénéfices	(4.601)	(1.021)
Résultat net	(18.664)	6.477
dont intérêts minoritaires	(57)	(63)
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	**(18.607)**	**6.540**
Autres éléments du résultat global	**39.936**	**(2.068)**
Gains (Pertes) nets sur instruments financiers disponibles à la vente	4.350	(2.275)
Différence de conversion	36.431	10
Impôts sur les autres éléments du résultat global	(845)	197
part du Groupe	39.938	(2.075)
part des minoritaires	(2)	7
Résultat net de l'exercice	(18.664)	6.477
Total autres éléments du résultat global	39.936	(2.068)
Total du résultat global	21.272	4.409
dont part des minoritaires	(59)	(56)
Total du résultat global, part du Groupe	21.331	4.465

Amériques		Australie		Total	
31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
1.978	2.373	0	0	27.051	28.475
(2.124)	(1.938)	0	0	(6.455)	(7.867)
275	49	0	0	5.583	9.895
0	0	0	0	(13.331)	(63)
1.606	1.270	0	0	61.966	55.754
(45)	97	0	0	(7.976)	(8.743)
2.331	1.822	554	44	18.848	12.194
(253)	(384)	0	0	(4.317)	(2.957)
(2.195)	(1.762)	(7)	(6)	(75.235)	(65.288)
(46)	(38)	0	0	(6.764)	(3.740)
0	0	0	0	(10.781)	(8.234)
(42)	256	0	0	(42)	256
0	0	0	0	365	(401)
0	0	0	0	(943)	0
1.485	1.745	547	38	(12.031)	9.281
(176)	(224)	0	0	(4.777)	(1.245)
1.309	1.521	547	38	(16.808)	8.036
87	84	0	0	30	21
1.222	**1.437**	**547**	**38**	**(16.838)**	**8.015**
598	**14**	**1.895**	**1.670**	**42.429**	**(384)**
0	0	0	0	4.350	(2.275)
598	14	1.895	1.670	38.924	1.694
0	0	0	0	(845)	197
759	1	1.895	1.670	42.592	(404)
(161)	13	0	0	(163)	20
1.309	1.521	547	38	(16.808)	8.036
598	14	1.895	1.670	42.429	(384)
1.907	1.535	2.442	1.708	25.621	7.652
(74)	97	0	0	(133)	41
1.981	1.438	2.442	1.708	25.754	7.611

GESTION DES RISQUES

39. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

39.1. Actifs financiers, *la juste valeur*

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Créances sur établissements de crédit	939.966	955.221
Créances sur la clientèle	823.409	695.338
Instruments financiers disponibles à la vente	36.389	37.000
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	62.083	125.055
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	51.922	47.548
TOTAL	**1.913.769**	**1.860.162**

Tous les titres figurant sous cette rubrique sont destinés au *trading*.

39.2. Actifs financiers, *valeur comptable*

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Créances sur établissements de crédit	939.966	955.221
Créances sur la clientèle	802.714	708.632
Instruments financiers disponibles à la vente	32.517	36.391
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	55.916	124.990
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	51.813	47.551
TOTAL	**1.882.926**	**1.872.785**

39.3. Renégociation des conditions afférentes à des crédits accordés

Le Groupe n'a pas procédé à des renégociations de termes et conditions de crédits qu'il a accordés, crédits dont certains montants seraient autrement arrivés à échéance ou considérés comme à provisionner.

39.4. Passifs financiers, *la juste valeur*

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Dettes envers des établissements de crédit	5.143	19.862
Dettes envers la clientèle	1.574.064	1.568.021
Instruments financiers dérivés	7.619	2.853
Dettes représentées par un titre	608	25.132
TOTAL	**1.587.434**	**1.615.868**

39.5. Passifs financiers, *valeur comptable*

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Dettes envers des établissements de crédit	5.143	19.862
Dettes envers la clientèle	1.574.064	1.568.021
Instruments financiers dérivés	7.619	2.853
Dettes représentées par un titre	608	25.132
TOTAL	**1.587.434**	**1.615.868**

40. ACTIFS FINANCIERS, DETAIL PAR DEVISE

40.1. Actifs financiers en EUR

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Créances sur établissements de crédit	389.106	547.787
Créances sur la clientèle	605.077	586.087
Instruments financiers disponibles à la vente	31.528	30.168
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	49.728	118.565
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18.034	15.798
TOTAL	**1.093.473**	**1.298.405**

40.2. Actifs financiers en USD

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Créances sur établissements de crédit	324.905	213.942
Créances sur la clientèle	27.675	18.500
Instruments financiers disponibles à la vente	972	6.832
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	5.629	5.174
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1.517	0
TOTAL	**360.698**	**244.448**

40.3. Actifs financiers en CHF

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Créances sur établissements de crédit	161.186	114.187
Créances sur la clientèle	158.711	77.196
Instruments financiers disponibles à la vente	17	0
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	6.601	1.130
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	31.984	31.543
TOTAL	**358.499**	**224.056**

40.4. Actifs financiers en AUTRES devises

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Créances sur établissements de crédit	64.769	79.305
Créances sur la clientèle	11.251	13.555
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	47	186
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	352	207
TOTAL	**76.419**	**93.253**

41. PASSIFS FINANCIERS, DETAIL PAR DEVISE

41.1. Passifs financiers en EUR

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Dettes envers des établissements de crédit	13.772	7.137
Dettes envers la clientèle	1.026.623	1.169.676
Instruments financiers dérivés	83	816
Dettes représentées par un titre	0	25.098
TOTAL	**1.040.478**	**1.202.727**

41.2. Passifs financiers en USD

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Dettes envers des établissements de crédit	11.878	11.725
Dettes envers la clientèle	339.266	224.834
Instruments financiers dérivés	0	1.396
TOTAL	**351.144**	**237.955**

41.3. Passifs financiers en CHF

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Dettes envers des établissements de crédit	237	193
Dettes envers la clientèle	149.776	101.361
Instruments financiers dérivés	7.536	569
Dettes représentées par un titre	608	34
TOTAL	**158.157**	**102.157**

41.4. Passifs financiers en AUTRES devises

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Dettes envers des établissements de crédit	1.622	807
Dettes envers la clientèle	59.613	72.150
Instruments financiers dérivés	0	72
TOTAL	**61.235**	**73.029**

42. ACTIFS FINANCIERS DEPRECIES

42.1. Perte de valeur

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Créances sur la clientèle	9.170	7.465
Instruments financiers disponibles à la vente	6.187	3.189
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	969	570
TOTAL	**16.326**	**11.224**

42.2. Revenu d'intérêts sur actifs dépréciés

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Créances sur la clientèle	0	928
Instruments financiers disponibles à la vente	78	0
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	42	5
TOTAL	**120**	**933**

42.3. Utilisation de garanties reçues

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Créances sur la clientèle	574	0
TOTAL	**574**	**0**

42.4. Fair value des garanties reçues

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Garanties reçues	176.767	127.618
TOTAL	**176.767**	**127.618**

En 2010, le Groupe n'a pas cédé ou donné en gage des garanties reçues.

43. METHODE D'EVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- *niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :*
  Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables. Il comprend notamment les actions et les obligations liquides, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options…), les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ;

- *niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :*
  Ce niveau regroupe les instruments financiers dont la valorisation repose sur le prix d'instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.
  Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les opérations de pension de courte maturité qui ne sont pas valorisées sur la base d'un cours de cotation directement observé sur le marché, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré dont les techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables ainsi que les dettes structurées émises dont la valorisation ne fait appel qu'à des paramètres observables ;

- *niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :*
  Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou en partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables pour le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

43.1. Actifs financiers disponibles à la vente

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
niveau 1	9.222	8.092
niveau 2	26.294	22.212
niveau 3	501	0
valorisation au coût	0	6.696
TOTAL	**36.017**	**37.000**

43.2. Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
niveau 1	40.573	99.183
niveau 2	20.468	25.838
niveau 3	964	0
valorisation au coût	0	34
TOTAL	**62.005**	**125.055**

43.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
niveau 1	8.345	0
valorisation au coût	43.542	47.548
TOTAL	**51.887**	**47.548**

43.4. Instruments financiers dérivés (passif)

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
niveau 1	7.536	2.797
niveau 2	83	56
TOTAL	**7.619**	**2.853**

43.5. Dettes représentées par un titre

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
niveau 2	0	25.098
valorisation au coût	608	34
TOTAL	**608**	**25.132**

43.6. *Fair value* d'actifs financiers, mouvement de l'évaluation dans le niveau 3

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Valeur au début de l'exercice	**35**	**33**
Variations de l'exercice	**1.430**	**2**
Gains (pertes) reconnus en résultat	0	2
Acquisitions et cessions, nettes	501	0
Reclassement de (à) niveau 1 et/ou niveau 2	929	0
Valeur à la fin d'exercice	**1.465**	**35**

Le reclassement vers le niveau 3 concerne des fonds d'investissements non cotés.

43.7. Instruments financiers non cotés, analyse par nature

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Actions et autres instruments à revenu variable	1.465	35
Total	**1.465**	**35**

44. EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT HORS GARANTIES ET REHAUSSEMENT DE CREDIT

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	22.468	68.986
Créances sur établissements de crédit	939.966	955.221
Créances sur la clientèle	802.714	695.338
Instruments financiers disponible à la vente	32.517	37.000
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	62.005	125.055
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	51.887	47.548
Entreprises non consolidées	4.654	3.543
Participations mises en équivalence	10.228	13.111
Immobilisations corporelles	79.816	59.490
Immobilisations incorporelles	23.923	4.625
Autres actifs	33.079	25.114
TOTAL	**2.063.257**	**2.035.031**
Engagements de financements donnés	420.556	134.204
Engagements de garantie donnés	64.210	62.026
TOTAL	**484.766**	**196.230**
TOTAL EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT	**2.548.023**	**2.231.261**

L'information fournie ci-dessus ne tient pas compte des garanties reçues venant réduire l'exposition maximale au risque de crédit.

Une information détaillée de ces engagements reçus figure en note 34.

45. CREANCES SUR LA CLIENTELE: QUALITE DU CREDIT

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Crédits à encours normal		
Valeur brute	780.425	670.331
Réductions de valeur	(3.614)	(2.943)
Valeur nette	776.811	667.388
Crédits échus, mais non dépréciés (*)		
Valeur brute	4.493	483
Réductions de valeur	(70)	(1)
Valeur nette	4.423	482
Crédits dépréciés		
Valeur brute	39.902	37.714
Réductions de valeur	(18.422)	(10.246)
Valeur nette	21.480	27.468
TOTAL NET	**802.714**	**695.338**

(*) Les crédits échus mais non dépréciés arriveront à échéance d'ici 1 an (2009: < 1 an)

46. TYPOLOGIE DES CREDITS (net de réductions de valeur)

46.1. Crédits à encours normal

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
prêts hypothécaires	285.076	222.534
prêts avec autres garanties	338.648	293.783
prêts sans aucune garantie	153.087	151.071
TOTAL	**776.811**	**667.388**

46.2. Crédits échus, mais non dépréciés

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
prêts avec autres garanties	4.423	482
TOTAL	**4.423**	**482**

46.3. Crédits dépréciés

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
prêts hypothécaires	9.904	275
prêts avec autres garanties	7.694	27.166
prêts sans aucune garantie	3.882	27
TOTAL	**21.480**	**27.468**

47. CREANCES SUR LA CLIENTELE: NOTATION DU RISQUE DE CREDIT / RATING

La notation de risque de crédit (rating) est une classification faite dans le cadre du suivi du risque de crédit. Le rating résulte d'une évaluation effectuée par des personnes qualifiées sur la base des éléments suivants :

- l'analyse des antécédents financiers de chaque débiteur (contrepartie individuelle), en particulier pour ce qui a trait à son aptitude à rembourser ses dettes et à la probabilité d'une défaillance ;
- la qualité et la sécurité d'un actif (obligations ou actions) au vu de la santé financière de l'émetteur, qui permet d'apprécier la probabilité qu'un émetteur soit capable de payer les intérêts et le principal en temps et en heure.

47.1. Rating selon notation interne

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Haut niveau	321.674	168.157
Niveau standard	110.602	499.231
Niveau inférieur	348.149	0
TOTAL	**780.425**	**667.388**

47.2. Notation du rating interne

notation interne
haut niveau Niveau du risque minimum; le remboursement de crédit et des intérêts est sûr, même en cas de changements futurs des conditions économiques
niveau standard Bonne qualité du crédit; degré moyen de protection; la capacité réelle de remboursement est sûre, mais pas aussi sûre pour le futur
niveau inférieur Il existe la possibilité concrète que le crédit ou l'intérêt ne soit pas remboursé; garanties limitées

47.3. Notation équivalente du rating interne

Rating selon notation interne	notations équivalentes	
	MOODY'S	S&P
haut niveau	Aaa - Aa	AAA - AA
niveau standard	A - Baa	A - BBB
niveau inférieur	Ba - B	BB - B

48. VARIATION DE LA PROVISION SUR CREANCES DOUTEUSES

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Provision au début de l'exercice	13.190	7.745
Effet de change	242	(33)
Dotation de l'exercice	9.229	7.688
Reprises de provisions	(235)	(1.181)
Provision utilisée	(320)	(1.029)
Provision à la fin de l'exercice	**22.106**	**13.190**

49. CONCENTRATION DU RISQUE (*)

49.1. Par secteur d'activité

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Services financiers	14.007	21.274
Industrie	55.815	60.774
Constructions et immobilier	45.657	42.559
Commerce de détail et de gros	87.498	83.177
Autres services	272.255	280.826
Autres	327.482	206.728
TOTAL	**802.714**	**695.338**

49.2. Par zone géographique

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Europe (Euro zone)	576.750	564.294
Europe (non-Euro zone)	169.951	80.408
Amériques	54.470	50.000
Autres	1.543	636
TOTAL	**802.714**	**695.338**

(*) à la date de clôture, compte tenu des corrections de valeur.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010
GESTION DES RISQUES

50. RISQUE DE LIQUIDITE: Analyse Actif/Passif par catégorie d'échéance

	à vue		jusqu'à 3 mois	
en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	22.468	68.986	0	0
Créances sur établissements de crédit	174.936	379.515	722.495	508.586
Créances sur la clientèle	346.995	338.804	285.771	259.104
Instruments financiers disponibles à la vente	0	439	21.075	17.627
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	12.349	8.358	18.343	87.903
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	999	10.580
Entreprises non consolidées	4.068	0	0	0
Participations mises en équivalence	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	59.315	40.621	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Autres actifs	9.864	7.742	3	15
Comptes de régularisation	4.607	2.597	297	345
Actifs d'impôts courants et différés	0	0	0	0
Ecarts d'acquisition	0	0	0	0
Total Actif	**634.602**	**847.062**	**1.048.983**	**884.160**
Dettes envers des établissements de crédit	14.357	7.894	1.969	1.577
Dettes envers la clientèle	1.026.506	804.566	518.628	734.660
Instruments financiers dérivés	7.619	2.853	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	8.802
Autres passifs	20.078	21.466	560	0
Comptes de régularisation	11.014	6.416	362	111
Provisions pour risques et charges	34.773	23.122	0	239
Total Passif	**1.114.347**	**866.317**	**521.519**	**745.389**

plus de 3 mois à 1 an		plus de 1 an à 5 ans		plus de 5 ans		Total	
31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
0	0	0	0	0	0	22.468	68.986
42.535	67.120	0	0	0	0	939.966	955.221
67.475	56.238	88.994	23.215	13.479	17.977	802.714	695.338
0	0	376	5.522	11.066	13.412	32.517	37.000
16.515	9.631	0	10.140	14.798	9.023	62.005	125.055
251	3.853	41.916	23.165	8.721	9.950	51.887	47.548
0	0	586	0	0	3.543	4.654	3.543
0	0	0	0	10.228	13.111	10.228	13.111
2.309	2.474	4.415	4.176	13.777	12.219	79.816	59.490
69	86	68	143	23.786	4.396	23.923	4.625
4.242	5.164	4.656	3.551	14.314	8.642	33.079	25.114
572	455	270	226	0	0	5.746	3.623
130	0	1.332	413	0	287	1.462	700
0	0	0	0	10.755	10.736	10.755	10.736
134.098	**145.021**	**142.613**	**70.551**	**120.924**	**103.296**	**2.081.220**	**2.050.090**
0	0	0	0	11.183	10.391	27.509	19.862
10.807	10.214	705	581	18.632	18.000	1.575.278	1.568.021
0	0	0	0	0	0	7.619	2.853
0	16.330	608	0	0	0	608	25.132
3.514	4.569	10.882	8.874	535	685	35.569	35.594
159	316	0	0	0	0	11.535	6.843
3.042	237	2.000	1.802	3.664	4.070	43.479	29.470
17.522	**31.666**	**14.195**	**11.257**	**34.014**	**33.146**	**1.701.597**	**1.687.775**

51. RISQUES DE MARCHE

L'évaluation quantitative du risque de marché est effectuée à partir d'une compilation de données transmises par les établissements de crédit et autres filiales du Groupe. Chaque filiale utilise des moyens propres pour suivre et valider les effets des variations des marchés sur ses portefeuilles (voir note 6.3).

51.1. Risque de change

Une variation de 10 % du cours de change de l'euro aurait un impact sur le résultat de EUR 0,1 million (2009 : EUR 4,7 millions); l'effet sur les fonds propres serait de EUR 0,1 million (2009 : 1,9 million).

Une variation de 10 % du cours de change du franc suisse aurait un impact sur le résultat de EUR 1,4 million (2009 : aucun effet); elle n'aurait aucun effet dans les fonds propres (2009 : aucun effet).

Une variation de 10 % du cours de change du dollar américain aurait un impact sur le résultat de EUR 1,3 million (2009 : EUR 0,6 million); l'effet sur les fonds propres serait de EUR 3,5 millions (2009 : aucun effet).

51.2. Risque de prix

Une variation, à la baisse des valeurs de marché, de 30 % des titres en portefeuille entraînerait une charge de EUR 16 millions (2009: EUR 28,1 millions); l'effet sur les fonds propres serait de EUR 10,7 millions (2009: EUR 7,6 millions).

51.3. Risque d'intérêt

Une variation de 1 % des taux d'intérêt sur les encours en franc suisse entraînerait un impact de EUR 1,6 million (2009: EUR 0,9 million); la même variation sur les encours en euro aurait un effet insignifiant (2009: EUR 0,4 million), tandis que pour les encours en dollar américain l'effet serait de EUR 0,5 million (2009: aucun effet).

52. GESTION DU CAPITAL
limité aux filiales du secteur bancaire

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Fonds propres de base	308.354	250.648
Fonds propres complémentaires	3.937	14.180
Déductions	(33.082)	0
Total des fonds propres prudentiels	**279.209**	**264.828**
Fonds propres prudentiels requis	**127.516**	**108.986**
Positions pondérées en fonction du risque	**1.593.932**	**1.362.318**
RATIO TIER 1	19,35%	18,40%
RATIO GLOBAL	17,52%	19,44%

53. RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la faculté admise par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 suite à la crise des marchés financiers internationaux, le Groupe a jugé opportun de reclasser certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction qui présentent une forte absence de transactions.
Ces instruments ont été transférés de la catégorie titres en juste valeur par le résultat dans le portefeuille de titres disponibles à la vente.

en milliers de EUR	31.12.2010	31.12.2009
Titres à revenu fixe		
Valeur au bilan à la date du reclassement	16.696	16.696
Juste valeur à la date du reclassement	16.418	16.418
Gains (Pertes) de valeur à la date du reclassement	(278)	(278)
Juste valeur à la clôture	15.933	16.653
Gains (Pertes) de valeur de l'exercice	(720)	235
Gains (Pertes) de valeur total	(763)	(43)

Le flux de trésorerie attendu et jugé recouvrable s'élève à EUR 21,5 millions (2009 : EUR 25 millions).
Le taux moyen d'intérêt effectif s'élève à 4,62% (2009 : 5 %).
La valeur nominale des titres reclassés s'élève à EUR 16,5 millions.

BDO

Tél. +352 45 123-1
www.bdo.lu

2, Avenue Charles de Gaulle
Boîte Postale 351
L-2013 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Aux actionnaires de
COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR
LA FINANCE ET L'INDUSTRIE
Société anonyme

Rapport sur les comptes consolidés

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2011, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE, Société anonyme, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

BDO

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans le groupe relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE, Société anonyme, au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

BDO Audit
représentée par

Daniel CROISÉ
Réviseur d'entreprises agréé

Luxembourg, le 27 juillet 2011

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
TABLE DES MATIERES

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE

Un bon régime de gouvernance d'entreprise favorise l'équilibre entre une stratégie basée sur la performance et l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et de contrôles internes. Un tel régime fait appel à la transparence et la responsabilité de tous les organes de la société et renforce la confiance des investisseurs. Il profitera en fin de compte à tous les intervenants économiques: actionnaires, personnel, clients et fournisseurs.

Par la présente charte, la Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie SA (COFI) adopte un régime de gouvernance d'entreprise conforme aux dix principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg et s'oblige à respecter dans la gestion des affaires les règles énoncées dans cette charte et ses annexes. La charte sera adaptée à l'évolution de l'activité du groupe COFI et de l'environnement réglementaire.

Toutes les modifications apportées à la présente charte seront publiées dans le chapitre de gouvernance d'entreprise joint au rapport annuel et sur le site internet de COFI (www.cofi.lu).

2. OBJECTIFS DE LA SOCIETE

Suivant les statuts, COFI a comme objet social «la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations».

La création de valeur à long terme pour ses actionnaires, tout en assurant un revenu courant permettant le versement régulier d'un dividende, est le but que COFI s'est assigné.

Depuis des années l'objectif principal de la société consiste à créer cette plus-value à long terme en développant son pôle d'investissements bancaires.
Pour diversifier son portefeuille et réaliser des plus-values, la société détient aussi des participations dans d'autres domaines.
Enfin, la société gère sa trésorerie par des placements sur le marché monétaire et dans des titres cotés en bourse ou des fonds d'investissement.

3. VALEURS

Le groupe COFI conduit ses affaires en respectant les valeurs suivantes : intégrité, responsabilité, loyauté, transparence, respect des droits des autres.

COFI cherche à créer de la valeur durable à long terme en professionnalisant de plus en plus sa démarche par l'écoute et le dialogue avec d'autres agents de la vie économique. L'optimisation de ses performances ne se fera jamais au détriment d'une gestion rigoureuse des risques et du strict respect des lois et règlements.

4. STRATEGIE

La stratégie première de COFI consiste à développer ses activités dans le domaine de la banque privée et de la gestion patrimoniale. Le Conseil d'Administration et la direction générale scrutent en permanence le marché pour identifier des opportunités d'investissements qui pourraient compléter l'activité bancaire et financière du groupe et engendrer des synergies créatrices de plus-value et de rentabilité. Ils s'entourent dans cette démarche des conseils avisés d'experts en la matière.

La société supporte les banques qu'elle contrôle, dans leurs efforts d'augmenter leur fonds de commerce et elle n'hésitera pas à mettre à leur disposition, sur la base d'une planification financière solide, les moyens supplémentaires nécessaires pour financer leur croissance organique interne.

Les participations bancaires et financières sont traitées en tant que (sous) groupe bancaire et financier qui bénéficie des orientations élaborées par le Comité de stratégie bancaire de COFI (Cf. point 2 du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration infra). Le groupe bancaire et financier est, soumis au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers Suisse (FINMA) qui exerce une surveillance consolidée externe, la surveillance consolidée interne étant confiée aux organes de la Banque PKB Privatbank SA, Lugano.

Dans un souci de diversification de son portefeuille, COFI investit aussi, par le biais de sociétés intermédiaires, dans des opérations immobilières, agricoles et industrielles, des secteurs en grande partie sans corrélation directe avec les marchés bancaire et boursier. Elle participe ainsi, en principe en association avec des partenaires ayant une expertise confirmée et une réputation de qualité dans le secteur immobilier, à des projets de développement ou de rénovation d'ensemble immobilier dans une optique de réalisation de plus-value à moyen terme. Lors de l'évaluation de ces opérations le Conseil d'Administration porte une attention particulière à la situation des immeubles et au savoir-faire des promoteurs - développeurs.

Le Conseil d'Administration analyse toute proposition d'investissement en se basant sur un ensemble de rapports d'expertises internes et externes. Sa décision est le résultat d'une approche qui tient compte à la fois d'études de marché, d'avis indépendants, d'une évaluation approfondie des chiffres comptables, de business plans fondés et d'une connaissance du management.

En cas de désinvestissement le Conseil s'efforce de réaliser le meilleur résultat pour la société et ses actionnaires.

COFI suit l'évolution et l'intégration de ses participations importantes par la délégation d'au moins un de ses administrateurs ou directeurs dans le Conseil de ses filiales, par une prise d'influence directe sur la composition des Conseils d'Administration et des directions générales de ces sociétés ainsi que par le contrôle de leur politique et le suivi régulier de leurs résultats.

Enfin, COFI gère en permanence une trésorerie importante qui constitue les réserves lui

permettant de saisir à tout moment de bonnes opportunités d'investissement à long ou moyen terme dans des domaines stratégiques. Cette trésorerie est placée sur le marché monétaire, boursier et en fonds d'investissement, c'est-à-dire dans des instruments financiers liquides et réalisables à court terme. La gestion des titres est déléguée en principe aux professionnels des banques du groupe, les performances et le profil de risque de ces portefeuilles sont surveillés étroitement.

5. LES ACTIONNAIRES

Le capital social de la société est fixé à 163.300.000 euros représenté par vingt millions d'actions au porteur et sans valeur nominale.

La société compte de nombreux actionnaires détenant moins de 10% des actions et deux actionnaires institutionnels:

- Antipodes SA, Luxembourg, détenant 25,92% des actions;
- Plénitude SA, Luxembourg, détenant 25,92% des actions.

Ces deux actionnaires institutionnels sont liés dans le cadre d'un pacte d'actionnaires.

La société assure un traitement égal à ses actionnaires en tenant à leur disposition les informations pertinentes leur permettant d'exercer leurs droits.
Ces informations sont publiées sur le site internet de COFI.

6. L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale, légalement constituée, représente l'ensemble des actionnaires. L'assemblée dispose des plus larges pouvoirs, notamment celui de ratifier tous les actes concernant la société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième mercredi du mois de juin à onze heures. Le Conseil d'Administration sera responsable de la convocation des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. Il sera notamment tenu de convoquer l'assemblée des actionnaires lorsqu'un groupe représentant au moins un dixième du capital souscrit le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour. Les avis de convocation contiendront l'ordre du jour de l'assemblée et les résolutions proposées par le Conseil d'Administration. Un ou plusieurs actionnaires détenant au moins un dixième du capital peuvent soumettre au Conseil d'Administration des propositions concernant l'ordre du jour. Ces propositions doivent parvenir au Conseil d'Administration cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Sous réserve des limitations prévues par la loi, toute action donne droit à une voix lors du vote de l'assemblée générale. Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui devra être actionnaire. Le Conseil d'Administration détermine à cet effet la forme des mandats de procuration à employer pour participer aux votes de l'assemblée. Un formulaire type de mandat de procuration est mis à disposition sur le site Internet de la société.

L'assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration; si ce dernier est absent, par le Vice-président du Conseil d'Administration; s'ils sont tous deux absents, par l'administrateur le plus âgé.

La société encourage la participation à l'assemblée générale. Le Président veille à ce que les actionnaires puissent exercer leurs droits en dialoguant avec le Conseil et en obtenant réponse à leurs questions pour autant qu'elles soient pertinentes et ne risquent pas de porter préjudice à la société, aux actionnaires ou aux collaborateurs. Si le capital souscrit est entièrement représenté et si la totalité des administrateurs et commissaires sont présents en personne, les délibérations de l'assemblée générale seront considérées comme valables même si aucun avis de convocation n'a été envoyé.

Les décisions de l'assemblée seront publiées sur le site internet de COFI.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

1. MISSION

Le Conseil d'Administration (le Conseil) est l'organe en charge de la gestion de COFI. Il agit dans l'intérêt social et défend l'intérêt commun des actionnaires en veillant au développement durable de la société. Sur proposition ou après avis du Comité de direction, il décide, dans l'intérêt de la société, de ses actionnaires, de la clientèle et du personnel, de la stratégie et de la politique générale de la société et de l'ensemble du groupe COFI.
Le Conseil veille au respect des principes de bonne gouvernance.

2. POUVOIR

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, *«Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs, qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale, seront de la compétence du Conseil d'Administration».*

Le Conseil est compétent dans les matières suivantes:

- la stratégie de la société et du groupe;
- les valeurs déontologiques et sociales du groupe;
- le niveau de risque acceptable;
- les politiques clés;
- les comptes et budgets annuels et périodiques;
- les décisions importantes relatives à la conduite du groupe notamment en matière d'acquisition, de vente ou de fusion;
- les décisions sur des engagements dépassant un seuil de 700.000 EUR ou d'actions en justice ou de procès dont la valeur du litige dépasse 350.000 EUR, sauf délégations spéciales du Conseil;
- les délégations d'au moins un membre du Conseil d'Administration dans les Conseils des participations importantes de COFI;
- la préparation et la présentation des rapports annuel et semi-annuel ainsi que la communication publique des résultats et des événements importants de la société;
- l'organisation et la tenue des assemblées d'actionnaires conformément à la loi et les statuts ainsi que l'exécution des décisions de ces assemblées;
- l'évaluation régulière du respect des décisions et des budgets;
- l'intégrité des comptes;
- la supervision et les fonctions de contrôle interne et externe.

Tout en conservant la responsabilité des décisions et contrôles dont il a la charge, il se fait assister par des Comités spécialisés composés de certains de ses membres et d'experts externes:

- le Comité des nominations et des rémunérations;
- le Comité d'audit et de *compliance*;
- le Comité de direction.
- le Comité de stratégie bancaire ;

Il a la faculté de déléguer certains aspects de la gestion journalière à un de ses membres ou au Comité de direction.
Il s'assure que les responsabilités envers l'ensemble des actionnaires sont remplies et il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses propres responsabilités.

La société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs.

3. ORGANISATION

Le Conseil est composé de minimum trois membres nommés par l'Assemblée générale. Il comporte au moins un tiers d'administrateurs non exécutifs, dont une majorité d'indépendants. Le Conseil fixe les critères d'indépendance dans une annexe au présent règlement.

L'élection des administrateurs est proposée par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires sur la base de leur compétence et de leur expérience en sorte que le Conseil dispose collégialement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus, chaque candidat administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requise, au regard des autres mandats et fonctions importants qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire ou le Président du Conseil. Le Conseil crée un Comité des nominations et des rémunérations pour l'assister et le conseiller dans sa tâche de sélection et de proposition. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants avec le(s) commissaire(s) peuvent nommer un remplaçant temporaire et proposer la ratification de sa nomination à la prochaine assemblée générale.

Les nouveaux administrateurs reçoivent une information initiale adaptée et développent leurs connaissances et compétences en fonction des besoins de leurs responsabilités. Les mandats ont une durée de un an. Les administrateurs sont rééligibles.

4. REPARTITIONS DES TACHES

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les participants à ses réunions, celui de Président et de Vice-président en son sein et celui de Secrétaire en support.

4.1. Le Président du Conseil

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions (après consultation du Président du Comité de direction);

- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de décision, de leur mise en œuvre et de manière plus générale au respect des règles que le Conseil s'est fixées ou qui lui sont fixées légalement et réglementairement;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;
- établir des relations étroites, de soutien et de conseil mais respectueuses de la répartition des responsabilités respectives, avec le Comité de direction et plus spécialement son Président;
- veiller au respect des droits des actionnaires tant dans la préparation et la tenue de l'assemblée générale que dans la politique de communication active à leur égard.

4.2. Le Vice-président du Conseil

Le Conseil désigne également l'un des administrateurs comme Vice-président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Conseil. Le Vice-président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

4.3. Le Secrétaire

Le Conseil se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Conseil. Il établit, en concertation avec le Président, les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil approprié.

5. SEANCES ET PRISES DE DECISIONS

Le Conseil s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe au moins quatre fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction de circonstances particulières. Le Président, le Vice-président ou deux administrateurs peuvent demander la convocation du Conseil.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président du Conseil. Les administrateurs reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les administrateurs avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Conseil fonctionne de façon collégiale sous la direction du Président, chaque administrateur intervenant également dans les délibérations et décisions du Conseil. Un quorum réunissant la moitié des administrateurs est nécessaire pour délibérer valablement. Les décisions sont prises à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par lettre, télégramme ou télécopie. En cas de partage, celui qui préside la réunion du Conseil, le Président, le Vice-président ou le plus âgé des administrateurs présents, dispose d'une voix prépondérante.
Les administrateurs peuvent également prendre des décisions sans se réunir, à condition que ces décisions soient consignées par écrit et signées par tous les administrateurs.

6. OBLIGATIONS

Chaque administrateur respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat, et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, l'administrateur en informerait le Secrétaire et le Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Le temps à consacrer à la société par un administrateur doit comprendre la mise à jour des compétences et le développement des connaissances de la société et du groupe COFI requises pour exercer correctement son mandat. Ces exigences sont généralement plus élevées lorsque l'administrateur est membre d'un des Comités spécialisés mis en place par le Conseil.

De même, tous les administrateurs, et suivant des critères plus stricts encore les administrateurs indépendants, se sont engagés lors de leur prise de mandat à exercer celui-ci en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires. Sur ce point également, toute évolution ou toute circonstance nouvelle susceptible de réduire l'indépendance d'un administrateur, par exemple le non-respect d'un critère repris en annexe 1, sera communiquée au Secrétaire et au Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Chaque administrateur veille à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect. Il informe le Conseil des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion. Lors de la prochaine assemblée générale, les actionnaires sont informés, avant de procéder au premier vote de la séance, des matières où il existerait un conflit d'intérêts entre un administrateur et la société.

Les administrateurs sont tenus à la confidentialité des informations reçues en leur qualité d'administrateur et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

7. TRANSACTIONS SUR TITRES COFI

De manière générale, les administrateurs sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leur mandat, les administrateurs sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant la société COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la liste d'initiés de l'émetteur COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (période fermée). Ils feront de même pendant les

périodes sensibles qui leur seront signalées par le Président du Comité d'audit et de *compliance* (période d'interdiction).

Les administrateurs déclarent à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur le marché Euro MTF de la bourse de Luxembourg, les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont alors rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux administrateurs et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

Les règles ici énoncées sont précisées dans la procédure en annexe éditée en application des principes de conduites visant à empêcher tout «abus de marché». Les administrateurs sont tenus d'approuver et de respecter cette procédure interne.

8. COMITES SPECIALISES

Les Comités spécialisés sont mis en place par le Conseil pour examiner des questions spécifiques et aviser le Conseil qui garde la responsabilité des décisions prises de façon collégiale. Ces Comités sont composés d'administrateurs et d'un Président désignés par le Conseil. Ils peuvent faire appel en permanence ou occasionnellement à des experts non-membres du Conseil. Les Comités spécialisés établissent un compte-rendu de leur réunion et rendent systématiquement compte de leurs travaux au Conseil lors de la prochaine réunion.
Ils évaluent annuellement leur efficacité respective et proposent des améliorations éventuelles au Conseil.

8.1. Comité des nominations et des rémunérations

En matière de nomination le Comité:

- évalue les compétences, connaissances et expériences nécessaires pour pourvoir un poste au sein du Conseil;
- étudie les propositions soumises par les actionnaires, le Conseil ou le Comité de direction sur la base d'informations détaillées sur les candidats;
- communique son avis au Conseil;
- assiste le Conseil dans la préparation de la recommandation du Conseil à l'assemblée générale;
- assiste également le Conseil dans le processus de nomination des membres du Comité de direction.

Pour tout poste à pourvoir, le Comité procède à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et nécessaires. Il étudie toutes les propositions introduites par les actionnaires, le Conseil ou la Direction et introduit ses propres candidats. Le Comité recommande des candidats appropriés au Conseil d'Administration qui arrête les candidatures à soumettre à l'assemblée générale. Les propositions de nomination soumise à l'assemblée générale sont accompagnées d'un avis du Conseil et des informations concernant les qualifications du candidat, ses fonctions

et mandats importants, sa qualité (ou non) d'administrateur indépendant ainsi que le terme proposé pour le mandat.

Le Comité est également consulté avant toute cooptation d'un nouvel administrateur.

En matière de rémunération le Comité:
- assiste le Conseil dans la détermination des tantièmes et jetons de présence des administrateurs à proposer à l'assemblée générale des actionnaires et d'une politique de rémunération des membres des Comités;
- discute une fois l'an du fonctionnement et des performances des membres du Comité de direction sur la base d'éléments d'évaluation préalablement définis;
- discute une fois l'an et hors de sa présence du fonctionnement et des performances du Président du Comité de direction sur la base d'éléments d'évaluation préalablement définis.

Le Président et le Vice-président du Conseil font partie du Comité des nominations et des rémunérations. La moitié de ses membres au moins doivent être des administrateurs indépendants.
L'administrateur qui préside le Comité de direction assiste aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations avec voix consultative et assume la fonction de Secrétaire.
Il se réunit aussi souvent qu'il le juge utile et au moins une fois l'an.

8.2. Comité d'audit et de *compliance*

Le Comité d'audit et de compliance:
- examine régulièrement l'efficacité du système de reporting financier, de contrôle interne et de gestion des risques;
- rencontre le réviseur d'entreprises agréé au moins deux fois l'an et s'informe de ses travaux et de ses conclusions;
- aide le Conseil à contrôler la fiabilité et l'intégrité de l'information financière;
- aide le Conseil à s'assurer de la pertinence et de la cohérence des normes comptables;
- assiste le Conseil dans son examen annuel des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques;
- assure l'interface du Conseil avec le réviseur d'entreprises.

Le Comité d'audit et de *compliance* est composé du Président du Conseil et d'un administrateur indépendant au moins.

Il se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire et au moins quatre fois l'an.
Il est présidé par un administrateur indépendant qui ne peut pas être le président du Conseil d'Administration

Le réviseur d'entreprises a librement accès au Conseil d'Administration, normalement via le Comité d'audit et de compliance. Ils peuvent notamment s'adresser directement au Président du Comité d'audit et de *compliance* et au Président du Conseil d'Administration.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le réviseur d'entreprises, le Comité:
- est informé du programme de travail du réviseur;
- peut émettre des recommandations sur ce programme;
- reçoit périodiquement une synthèse des travaux du réviseur;
- est informé en temps utile de tout problème mis en évidence lors de ses travaux;
- s'assure de l'indépendance et de l'objectivité du réviseur;
- reçoit un rapport reprenant toutes les relations existantes entre le réviseur et le groupe COFI;
- fixe une politique classant les services autres que d'audit en trois catégories, ceux que le réviseur peut prester d'office, ceux que le réviseur peut prester moyennant accord préalable du Comité d'audit et de compliance et ceux que le réviseur ne peut pas prester;
- fait des recommandations au Conseil concernant la sélection, la nomination, la reconduction, la révocation ainsi que les rémunérations du réviseur d'entreprises;
- enquête, le cas échéant, sur les raisons de la démission de l'auditeur interne et recommande les mesures qui s'imposent.

8.3. Comité de direction

8.3.1. Mission

La gestion journalière de COFI est confiée au Comité de direction (le Comité) par le Conseil d'Administration (le Conseil) qui, sans se départir de ses propres prérogatives et responsabilités, lui confère ses pouvoirs à cet effet. Le Comité exécute les décisions du Conseil, participe à la préparation de ses décisions et veille au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux politiques de la société et du groupe.

8.3.2. Pouvoirs et responsabilités

Le Comité est compétent dans les matières suivantes:
- la gestion journalière de la société dans le respect des décisions du Conseil;
- le respect des lois, règles de gouvernance, réglementations et politiques de la société;
- la relation avec les autorités de supervision;
- la préparation exhaustive, ponctuelle, exacte et fiable des états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques de la société;
- la présentation au Conseil d'une évaluation objective de la situation financière de la société et du groupe;
- le suivi particulier des participations dites de contrôle;
- la supervision de la gestion de la trésorerie et du portefeuille titres de la société;
- la mise en place et l'évaluation régulière des contrôles internes nécessaires à la gestion des risques, au respect des règles applicables et de l'exécution correcte des pouvoirs délégués par le Conseil;
- la surveillance de l'exécution des travaux par les employés ou les prestataires de services externes auprès desquels certaines tâches sont sous-traitées.

Le Comité participe à la préparation des décisions à prendre par le Conseil, fournit en temps utile au Conseil toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations, met en œuvre les décisions du Conseil et lui rend compte régulièrement de l'exercice de ses responsabilités. Il assiste le Conseil dans l'organisation de ses réunions et des Assemblées générales.

La société est valablement engagée par la signature de deux membres du Comité de direction pour toutes les décisions à l'exception de celles qui relèvent directement du Conseil d'Administration à savoir les décisions importantes notamment en matière:

- d'acquisition, de vente ou de fusion;
- d'engagement dépassant un seuil de 700.000 EUR sauf délégation spéciale du Conseil d'Administration;
- d'actions en justice ou de procès dont la valeur du litige dépasse 350.000 EUR.

8.3.3. Organisation

Le Comité est composé de minimum trois et de maximum cinq membres, administrateurs ou non, nommés par le Conseil. La présidence du Comité et celle du Conseil sont assumées par deux personnes distinctes.

Le choix des membres du Comité est arrêté par le Conseil sur la base de leurs compétences et de leur expérience en sorte que le Comité dispose collégialement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus chaque candidat s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises, au regard des autres mandats et fonctions qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire et le Président du Conseil. Le Conseil fait appel au Comité des nominations et des rémunérations pour l'assister et le conseiller dans sa tâche de sélection et de proposition. Les nominations des membres du Comité de direction, autres que son Président, se font en concertation avec ce dernier.

8.3.4. Répartition des charges

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les membres du Comité, celui de Président et de Vice-président en son sein et celui de Secrétaire en support.

- *Le Président du Comité*

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions;
- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de décisions, de leur mise en œuvre et de manière plus générale au respect des règles qui lui sont fixées légalement, réglementairement ou par les politiques de la société;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;
- établir des relations étroites, de soutien et d'avis mais respectueuses de la répartition des responsabilités respectives, avec le Conseil et plus spécialement son Président.

- *Le Vice-président du Comité*

Le Conseil désigne également l'un des membres du Comité comme Vice-président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Comité. Le Vice-président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

- *Le Secrétaire*

Le Comité se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des

règles applicables au fonctionnement du Comité. Il établit en concertation avec le Président les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil appropriés.

8.3.5. Logistique

Le Comité de direction souhaite garder à la société une structure souple, sans lourdeur excessive, en se concentrant sur sa stratégie de développement et de supervision du groupe COFI. C'est pourquoi il fera autant que possible appel à la sous-traitance auprès de professionnels efficients pour les fonctions non stratégiques: administration, comptabilité, consolidation, gestion de la trésorerie et du portefeuille titres, évaluation des nouvelles participations, audit interne et externe, évaluation des risques.
Le Comité disposera cependant à Luxembourg des moyens logistiques nécessaires pour accomplir sa mission: bureau, accès électroniques aux données financières, infrastructure.

8.3.6. Séances et prise de décision

Le Comité s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe une fois par trimestre. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction des nécessités.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président. Les membres du Comité reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les membres du Comité avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Comité fonctionne de façon collégiale et les décisions sont prises sur la base du consensus de ses membres. Un quorum réunissant la moitié des membres est nécessaire pour délibérer valablement. Si nécessaire, le Président peut soumettre une décision au vote des participants. Cette décision est alors prise à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par délégation d'un membre à un autre. En cas de partage, le Président dispose d'une voix prépondérante.

8.3.7. Obligations

Chaque membre du Comité respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat, et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, le membre du Comité en informerait le Secrétaire et le Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Chaque membre du Comité veille à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec une société du groupe COFI. Il informe le Comité des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion.

Les membres du Comité sont tenus à la confidentialité des informations reçues et ne

peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur fonction. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

8.3.8. Transactions sur titres COFI

De manière générale, les membres du Comité sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leur fonction, les membres du Comité sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la liste d'initiés de l'émetteur COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (période fermée). Ils feront de même pendant les périodes sensibles qui leur seront signalées par le Comité d'audit et de compliance (période d'interdiction).

Les membres du Comité déclarent à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur un marché réglementé (la bourse), les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux membres du Comité et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

Les règles ici énoncées sont précisées dans la procédure interne[1] en application des principes de conduite visant à empêcher tout abus de marché. Les membres du Comité sont tenus de respecter cette procédure interne.

8.3.9. Evaluation

Le Comité des nominations et des rémunérations du Conseil discute annuellement du fonctionnement du Comité de direction, des performances du Président du Comité (en dehors de sa présence) et des performances des autres membres du Comité (avec le Président). Il en fait rapport au Conseil qui fixe le niveau des rémunérations et les critères d'évaluation des membres du Comité pour l'exercice suivant.

Le Comité de direction procède par ailleurs à l'évaluation de son propre fonctionnement et propose au Conseil les changements éventuellement souhaitables.

8.4. Comité de stratégie bancaire

8.4.1. Mission et responsabilité

L'élaboration de proposition de stratégie de l'activité bancaire et financière du groupe COFI est confiée au Comité stratégique (le Comité) par le Conseil d'administration (le Conseil) qui, sans se départir de ses propres prérogatives et responsabilités, lui confère ses pouvoirs à cet effet. Le Comité soumet ses propositions au Conseil, participe à la

1) Annexe 2 au ROI du Conseil d'administration: Procédure pour éviter l'abus de marché.

préparation de ses décisions et surveille la mise en œuvre des stratégies arrêtées par les participations bancaires. Il donne son avis en cas d'acquisition, vente ou de réorganisation d'activités bancaires d'unités du groupe.

8.4.2. Organisation

Le Comité est composé de minimum cinq membres, administrateurs ou non, nommés par le Conseil. La présidence du Comité est assumée par le président du Conseil. Le Conseil veillera à ce que toutes les participations bancaires soient représentées dans le Comité par des personnes ayant les qualifications requises. Le président du Comité d'audit et de compliance fera d'office partie du Comité.
Le Comité peut s'adjoindre des experts, internes ou externes au groupe COFI, en tant que membres non votants.

Le choix des membres du Comité est arrêté par le Conseil sur la base de leur compétence et de leur expérience en sorte que le Comité dispose collégialement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus chaque candidat s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises, au regard des autres mandats et fonctions qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire et le Président du Conseil.

8.4.3. Répartitions des charges

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les membres du Comité, celui de Président et de Vice-président en son sein et celui de Secrétaire en support.

- *Le Président du Comité*

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions;
- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de décision, de leur mise en œuvre et de manière plus générale au respect des règles qui lui sont fixées légalement, réglementairement ou par les politiques de la société;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;

- *Le Vice-président du Comité*

Le Conseil désigne également l'un des membres du Comité comme Vice-président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Comité. Le Vice-président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

- *Le Secrétaire*

Le Comité se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Comité. Il établit en concertation avec le Président les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil approprié.

8.4.4. Séances et prise de décision

Le Comité s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit au moins deux fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction des nécessités.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président. Les membres du Comité reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les membres du Comité avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Comité fonctionne de façon collégiale et les décisions sont prises sur la base du consensus de ses membres. Un quorum réunissant la moitié des membres est nécessaire pour délibérer valablement. Si nécessaire, le Président peut soumettre une décision au vote des participants. Cette décision est alors prise à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par délégation d'un membre à un autre. En cas de partage, le Président dispose d'une voix prépondérante.

8.4.5. Obligations

Chaque membre du Comité respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat, et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, le membre du Comité en informerait le Secrétaire et le Président, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Conseil pour procéder à un remplacement.

Chaque membre du Comité veille à éviter tout conflit d'intérêt, direct ou indirect, avec une société du groupe COFI. Il informe le Comité des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion.

Les membres du Comité sont tenus à la confidentialité des informations reçues et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur fonction. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

8.4.6. Transactions sur titres COFI

De manière générale, les membres du Comité sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leur fonction, les membres du Comité sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la liste d'initiés de l'émetteur COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (périodes fermées). Ils feront de même pendant les périodes sensibles qui leur seront signalées par le Comité d'audit et de compliance

(période d'interdiction).

Les membres du Comité déclarent à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur un marché réglementé (la bourse), les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux membres du Comité et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

8.4.7. Evaluation

Le Comité procède par ailleurs régulièrement à l'évaluation de son propre fonctionnement et propose au Conseil les changements éventuellement souhaitables.

9. EVALUATION DE SON PROPRE FONCTIONNEMENT

Le Conseil procède à une évaluation annuelle de son fonctionnement et examine sa composition, son organisation et son efficacité collégiale. Lors de ce processus, le Conseil examine également les évaluations des Comités spécialisés.
Il en tire les enseignements et prend les mesures appropriées.

ANNEXE 1: CRITERES D'INDEPENDANCE

Le Conseil fonde son avis sur l'indépendance effective d'un administrateur en prenant en considération les éléments suivants:

L'administrateur indépendant

a) ne remplit pas de fonction exécutive au sein du groupe COFI;
b) ne reçoit pas de salaire d'une des entités de COFI et cela depuis au moins trois ans;
c) ne reçoit pas de rémunérations supplémentaires du groupe COFI hors de proportion avec ses honoraires d'administrateur et ses fonctions;
d) ne détient pas de participation atteignant 10% de l'actionnariat de COFI ni ne représente un tel détenteur;
e) n'entretient pas de relations d'affaires importantes avec COFI ou l'une des sociétés liées, à moins qu'il n'exerce précisément son mandat dans le cadre d'une mise à disposition d'administrateur(s) auprès de COFI;
f) n'a pas, durant les trois dernières années, participé en tant qu'associé ni cadre responsable à une mission de réviseur d'entreprises auprès de COFI ou d'une société liée;
g) n'exerce pas son mandat dans le cadre d'une relation familiale ou de réciprocité avec l'un des responsables exécutifs du groupe COFI;
h) n'a pas de parent proche qui contreviendrait à l'un des critères a) à g).

Le Conseil considère qu'en soi un mandat de longue durée ne met pas nécessairement en cause l'indépendance de l'administrateur qui l'exerce. De même, la mise à disposition d'administrateurs par des prestataires de services est une pratique usuelle sur la place de Luxembourg qui n'annihile pas en soi l'indépendance de celui qui exerce le mandat.

Par ailleurs, tout administrateur s'engage à:

- exercer son mandat en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires;
- ne pas rechercher ni accepter d'avantages indus;
- exprimer clairement ses préoccupations et ses réserves éventuelles et à les faire acter si nécessaire.

ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHE

Références: Directive 2003/6/CE, loi 9 mai 2006 et CSSF 07/280

1. INTRODUCTION

Tout intervenant sur les marchés financiers, professionnel ou particulier, se doit de respecter des obligations légales ou plus exactement des interdictions générales en matière d'abus de marché.

Par ailleurs, COFI est un émetteur sur le marché Euro MTF de la bourse de Luxembourg où ses titres (actions de la société) font l'objet d'une cotation. En conséquence, la société ainsi que ses administrateurs, responsables exécutifs et collaborateurs se soumettent à plusieurs obligations spécifiques qui s'ajoutent aux interdictions générales.

2. INTERDICTIONS GENERALES

La réglementation énonce d'abord une interdiction générale de tous délits d'initiés sur un titre (instrument financier) coté: il est interdit à toute personne, administrateurs, responsables exécutifs, actionnaires, collaborateurs ou intervenants externes, qui détient une information privilégiée d'utiliser celle-ci pour acquérir ou céder, pour compte propre ou pour autrui, directement ou indirectement le titre, action COFI ou autre, sur lequel il détient cette information privilégiée. Il est interdit également de communiquer cette information privilégiée si ce n'est dans le cadre normal de ses activités, ni de recommander à un tiers de réaliser directement ou indirectement une opération d'acquisition ou de cession du titre concerné.
Cette interdiction ne s'étend toutefois pas aux opérations visant à dénouer par une opération d'acquisition ou de cession une convention conclue avant que la personne ne détienne l'information privilégiée.

La réglementation interdit complémentairement toutes *manipulations de marché*.

2.1. Définitions

2.1.1. Délits d'initiés et Information privilégiée

Le *délit d'initiés* est basé sur l'utilisation abusive ou la communication abusive d'une *information privilégiée*.
Une information est à considérer comme privilégiée si elle remplit l'ensemble des caractéristiques suivantes:

- a un caractère précis;
- n'a pas été rendue publique;
- concerne un émetteur d'instrument financier ou un instrument financier;
- serait susceptible, une fois rendue publique, d'influencer sensiblement le cours d'instruments financiers ou d'instruments dérivés.

L'information privilégiée doit donc être basée sur un ensemble de circonstances qui

existe (ou qui existera vraisemblablement) ou sur un événement qui s'est produit (ou qui se produira vraisemblablement) et qu'un investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser comme l'un des fondements de ses décisions d'investissement.

2.1.2. Manipulations de marché

La manipulation de marché consiste à introduire des ordres, effectuer des opérations ou diffuser des informations, et cela hors des pratiques de marché admises, d'une manière susceptible de constituer des indications fausses ou trompeuses en ce qui concerne l'offre, la demande ou le cours d'instruments financiers.

2.1.3. Instruments financiers

Les instruments financiers sont les valeurs mobilières, les parts d'OPC, les instruments du marché monétaire, les futures et autres contrats financiers ou sur taux d'intérêt à terme, les swaps sur taux d'intérêt, devises et actions, les options et autres instruments donnant lieu à un règlement en espèce (sur les instruments précités), les dérivés sur produits de base et tout autre instrument admis sur un marché réglementé. Tout instrument faisant l'objet d'une demande d'admission est à traiter dès l'introduction de la demande comme un instrument admis à la négociation sur un marché réglementé.

2.2. Sanctions

Les opérations directes constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de trois mois à deux ans et d'amendes de 125 à 1.5 millions d'euro.
Les divulgations constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de huit jours à un an et d'amendes de 125 à 25.000 euro.
Les opérations consécutives à une divulgation constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de huit jours à un an et d'amendes de 125 à 150.000 euro.
Les manipulations de marché sont punies d'emprisonnements de trois mois à deux ans et d'amendes de 125 à 1.5 millions d'euro.
Les tentatives de commettre ces délits sont punies des mêmes peines.

3. OBLIGATIONS DES EMETTEURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

En tant qu'émetteur de ses propres actions admises à la négociation sur le marché Euro MTF de la bourse de Luxembourg, COFI se soumet à des obligations dans trois domaines spécifiques:

- l'établissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI;
- la publication des opérations pour compte propre des administrateurs, responsables exécutifs et collaborateurs;
- rachat et stabilisation par COFI de son titre.

3.1. Etablissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI

COFI établit une liste des personnes travaillant pour elle, dans le cadre d'un contrat de travail ou non, et qui ont accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées concernant la société et l'action COFI. Cette liste est communément appelée *«liste d'initiés»*.

Se trouvent sur la liste, les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les managers ainsi que les responsables travaillant régulièrement sur des sujets sensibles comme la préparation des comptes et des résultats.

La liste reprend l'identité des personnes (nom, prénom et adresse), le motif pour figurer sur la liste, par exemple la fonction exercée, les dates de création et d'actualisation. Les actualisations portent notamment sur l'ajout d'une personne, le changement de motif ou la suppression (avec le motif de suppression). Les personnes qui figurent sur la liste en sont informées en même temps que leur sont rappelées les obligations légales ou réglementaires qui en découlent et les sanctions qu'ils encourraient en cas de non-respect.

Les listes sont conservées pendant minimum cinq ans après leur création ou leur actualisation et sont tenues à disposition de la CSSF.

Les personnes qui figurent sur la liste d'initiés de COFI s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI pendant les *périodes fermées* et pendant les *périodes d'interdiction*.

Les *périodes fermées* correspondent au mois qui précède chaque publication des résultats financiers de COFI.

Les *périodes d'interdiction*, aussi appelées périodes sensibles, sont fixées par le Président du Comité d'audit et de *compliance* lorsque qu'une information privilégiée sur le titre COFI est détenue au sein de la société. Ce sera notamment le cas lorsque COFI estime contraire à ses intérêts de publier une information privilégiée dans les conditions énoncées au point 3.1 infra.
Ces obligations d'éviter tout abus de marché et de respecter les périodes fermées et d'interdiction sont rappelées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction dans leur ROI respectif.

3.2. Publication des opérations pour compte propre

Les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les responsables qui dépendent directement de ces derniers, doivent déclarer à COFI (en la personne du Président du Comité d'audit et de *compliance*) toutes leurs opérations pour compte propre sur l'action COFI ou sur un instrument dérivé. Il en va de même pour toute personne ayant un lien étroit avec une de celles citées ci-dessus, conjoint non séparé, enfant à charge, parent habitant sous le même toit ou personne morale dont les intérêts économiques sont substantiellement équivalents à ceux de la personne physique concernée. Ne doivent cependant pas être déclarées, les acquisitions par voie successorale, par voie de donation ou par contrat de travail.

La déclaration reprend le nom de l'émetteur, le nom de la personne concernée ou de la personne liée, l'instrument financier, la nature de l'opération (acquisition ou cession), la date et le lieu de l'opération, le prix par titre et le montant total de l'opération.
COFI veillera à la publication de ces déclarations sur son site internet.

3.3. Rachat et stabilisation par COFI de son titre

La société peut décider dans les limites de la loi de racheter ses propres actions.

L'autorisation d'acquérir est accordée par l'Assemblée générale qui fixe les modalités (nombre maximum d'actions, durée, contre-valeurs minimales et maximales). Cette autorisation fait partie des décisions de l'Assemblée générale publiées sur le site internet de la société et est communiquée à la CSSF. Lorsque le Conseil d'Administration réalise des opérations dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale, il les communique ensuite à la CSSF[2] et les publie sur le site internet de la société.

Les rachats d'actions sont réalisés en dehors des périodes fermées et d'interdiction définies infra au point 3.2.

2) Les notifications à la CSSF se font par lettre, fac-similé (+352 26251-606) ou courrier électronique maf@cssf.lu .

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Frédéric Wagner [1, 2, 3,4]
Président
n° d'actions COFI détenues: 0

né le 12 janvier 1950
nationalité luxembourgeoise
Docteur en Droit
Administrateur de Banque Invik (Luxembourg), Luxembourg.
Administrateur délégué de Fisch Fund Services AG, Luxembourg.
Depuis 2004 : Conseiller indépendant, administrateur de sociétés.
1976-2003 : Fonctions dirigeantes auprès Dexia-BIL dans différents secteurs notamment le juridique, l'ingénierie patrimoniale, les fonds d'investissement, les crédits et en dernier lieu, celle de Président du Comité de direction de Dexia Banque Privée (Suisse). Nombreux mandats d'administrateur dans des sociétés d'investissement, bancaires, d'assurance, fiduciaires et immobilières à Luxembourg et à l'étranger.

Massimo Trabaldo Togna [1, 4]
Vice-Président
n° d'actions COFI détenues: 11.500 [(*)]

né le 26 juillet 1954
nationalité italienne
Licence en Droit, Université Cattolica, Milan.
Président de Cassa Lombarda SpA, Milan
Administrateur de Antipodes SA, Luxembourg
Administrateur de Plénitude SA, Luxembourg
Administrateur de PKB Privatbank SA, Lugano

Jean Bodoni [3]
Administrateur
n° d'actions COFI détenues: 0

né le 12 juillet 1949
nationalité luxembourgeoise
Ingénieur Commercial, Université de Nancy, France.
Administrateur Délégué de Experta Corporate and Trust Services SA, Luxembourg.
Président du Conseil d'Administration de Experta AG, Suisse.
Administrateur de sociétés.
1997-2002 : Directeur; Direction Corporate Engineering, Dexia-Bil
1996 : Directeur; Direction Product Management, Dexia-Bil
1994-1995 : Directeur; Direction Gestion Commerciale, Dexia-Bil
1971-1994 : Différentes fonctions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Americo Bortuzzo [1, 2]
Administrateur indépendant
n° d'actions COFI détenues: 0

né le 18 janvier 1945
nationalité luxembourgeoise
Licence en Sciences Economiques et Financières (ICHEC), à Bruxelles.
Administrateur de sociétés.

2002-2004	: Membre du Comité de direction de Dexia Banque Privée (Suisse)
2000-2002	: Administrateur et dirigeant de filiales du groupe Dexia en Espagne
1996-2000	: Directeur du Bureau de représentation de BIL pour l'Amérique Latine à Montevideo
1988-1995	: Directeur du Bureau de représentation de BIL en Espagne
1971-1988	: Différentes fonctions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg (BIL)

Robert Hoffmann [1]
Administrateur indépendant
n° d'actions COFI détenues: 0

né le 2 février 1950
nationalité luxembourgeoise
Docteur en droit.
Administrateur de plusieurs fonds d'investissement.

Administrateur de EFAMA (Fédération Européenne des Fonds d'Investissement)
Membre du Comité consultatif du Commerce extérieur.
Membre des Comités consultatifs Réglementation prudentielle, OPC, Fonds de pension et Valeurs mobilières auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Depuis 2007	: Conseiller du Président de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI)
2001-2007	: Directeur Général de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement
1999-2001	: Avocat spécialisé en matière de fonds d'investissement dans l'étude Allen &Overy
1978-1998	: Fonctions dirigeantes auprès de plusieurs banques à Luxembourg et en Suisse

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean Noël Lequeue [1, 2, 4]
Administrateur indépendant
n° d'actions COFI détenues: 0

né le 18 décembre 1946
nationalité belge
Licence en Sciences, UCL Louvain.
Diplôme complémentaire en gestion et administration des affaires, IAG, UCL Louvain.
Ingénieur chimiste et des industries agricoles, UCL, Louvain.
Depuis 2009 : Président de l'Association Luxembourgeoise des Compliance Officers (ALCO)
Depuis 2006 : Administrateur de sociétés et conseiller indépendant
2003-2006 : Chief Compliance Officer du Groupe Dexia
1999-2003 : Membre du Comité de direction de Dexia-BIL
1993-2003 : Inspecteur général (Audit et Inspection) de BIL
1977-1992 : Fonctions dirigeantes auprès du Crédit Communal de Belgique

Bruno Panigadi [3]
Administrateur - secrétaire
n° d'actions COFI détenues: 0

né le 11 novembre 1939
nationalité italienne
Licence en Sciences Economiques, Université Bocconi, Milan.
Expert-comptable.
Président de Quintia SpA, Milan
Administrateur de Cassa Lombarda SpA, Milan

1 Comité nominations & rémunérations
2 Comité d'audit & *compliance*
3 Comité de direction
4 Comité de stratégie bancaire

(*) contrôle indirectement n° 2.592.214 actions COFI SA (via environ 25,01% de Antipodes SA, Luxembourg et environ 25,01% de Plénitude SA, Luxembourg).

GOUVERNANCE DE COFI DURANT L'EXERCICE 2010

1. ADHÉSION AUX DIX PRINCIPES DE LA BOURSE DE LUXEMBOURG

Un bon régime de gouvernance d'entreprise favorise l'équilibre entre une stratégie basée sur la performance et l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et de contrôles internes. Un tel régime fait appel à la transparence et à la responsabilité de tous les organes de la société et renforce la confiance des investisseurs. Il profitera en fin de compte à tous les intervenants économiques, actionnaires, personnel, clients et fournisseurs.

La société COFI a adopté un régime de gouvernance d'entreprise conforme aux dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg. La société a maintenu ce régime de gouvernance tout au long de l'année 2010.

COFI met publiquement à disposition un site Internet reprenant les principaux documents et les principales informations concernant la société : www.cofi.lu .

2. COMPLY OR EXPLAIN

Bien que n'étant plus cotée sur le marché réglementé mais bien sur le marché Euro MTF de la bourse de Luxembourg, la société COFI s'applique à respecter fidèlement les dix Principes de Gouvernance de la Bourse de Luxembourg. Le Conseil d'administration a cependant estimé pouvoir s'en écarter sur trois points.

Le présent rapport sur la gouvernance de COFI devrait constituer le chapitre de gouvernance d'entreprise au sein du rapport annuel relatif au même exercice (selon la recommandation 1.7 liée au Principe 1 de la Bourse de Luxembourg). Le Conseil d'administration a estimé plus opportun d'établir ce rapport séparément, et de le publier avec les rapports annuels, en tant qu'annexe à ces rapports et sur le site Internet de la société afin de le mettre à disposition de tous les investisseurs.

Le Conseil d'administration n'a pas retenu l'intégralité des critères d'indépendance évoqués par la Bourse de Luxembourg (selon l'annexe D relative à la recommandation 3.5 liée au Principe 3). Il s'en explique dans le rapport annuel (annexe 1 du chapitre Gouvernance d'entreprise : la Charte) : *« Le conseil considère qu'en soi un mandat de longue durée ne met pas nécessairement en cause l'indépendance de l'administrateur qui l'exerce. De même, la mise à disposition d'administrateurs par des prestataires de services est une pratique usuelle sur la place de Luxembourg qui n'annihile pas en soi l'indépendance de celui qui exerce le mandat. »*

Le Conseil d'administration a également jugé inutile de demander aux actionnaires souhaitant participer à une assemblée générale de remplir un formulaire et de l'envoyer préalablement à la tenue de la réunion. Le Conseil estime que le dépôt préalable des titres auprès du siège de la société ou auprès d'un des établissements de crédit repris dans la convocation ne nécessite pas de formalité supplémentaire.

3. LA CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DE COFI (LA CHARTE)

La Charte de COFI explicite les règles que la société s'oblige à respecter dans la gestion des affaires. La Charte a été adaptée en 2010 pour affiner les modifications liées au changement du marché de cotation et de négociation de ses actions, changement correspondant au passage du marché réglementé vers le marché Euro MTF de la bourse de Luxembourg. La charte reflète également la création plus récente du Comité de stratégie bancaire mis en place par le Conseil d'administration. La Charte est publiée intégralement et avec ses annexes en tant qu'appendice au rapport annuel. Elle est accessible sur le site Internet de la société.

Tous les administrateurs ont consacré le temps nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. Le Conseil d'administration a considéré que lui et les Comités spécialisés ont fonctionné correctement et conformément à la Charte de gouvernance de la société durant l'exercice écoulé.

4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rapport annuel reprend par deux fois la composition du Conseil d'administration. Chacun des administrateurs fait l'objet d'un descriptif individuel reprenant notamment ses données personnelles ainsi que ses principaux autres mandats et le nombre d'actions COFI qu'il détient.

Le Conseil compte trois administrateurs non-exécutifs et indépendants. Les autres administrateurs sont soit membres du Comité de direction de COFI, soit en charge d'une fonction exécutive au sein d'une des sociétés du groupe.

Durant l'exercice 2010, le Conseil d'administration se composait de :

Frédéric Wagner, Président du Conseil
Massimo Trabaldo Togna, Vice-président du Conseil
Jean Bodoni, administrateur
Americo Bortuzzo, administrateur indépendant
Robert Hoffmann, administrateur indépendant
Jean Noël Lequeue, administrateur indépendant
Bruno Panigadi, administrateur et Secrétaire du Conseil

Le Conseil s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice 2010, avec un taux de présence de 90,32 %. Pour établir et valider les résultats 2010, le Conseil s'est également réuni à trois reprises durant le premier semestre 2011, en réunions périodiques et à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil a consacré ses travaux au suivi des activités et des résultats de la société. Il a notamment assumé ses responsabilités en matière d'évolution stratégique et tactique du groupe COFI.

Compte tenu des activités spécifiques de COFI, essentiellement liées à des investissements sous forme de prises de participations dans des entreprises bancaires ou de détentions immobilières, les administrateurs ont été choisis pour leurs acquis

professionnels préalables qui, ensemble, représentent de longues expériences économiques et juridiques ainsi qu'en gestion de sociétés bancaires et financières.

La présentation des dossiers au Conseil d'administration, aux Comités spécialisés ou au Comité de Direction se fait en présence des spécialistes en la matière, membres ou non du Conseil, ainsi que des experts en comptabilité et du réviseur d'entreprise suivant les sujets abordés.

Chaque année, les Présidents du Conseil d'administration et du Comité d'Audit et de Compliance effectuent une visite auprès des dirigeants de PKB Privatbank et de Cassa Lombarda, les deux principales participations du groupe COFI. Durant ces jours, ils bénéficient de présentations et de discussions portant sur les activités bancaires du groupe, leurs risques, leurs bilans et leurs résultats. Les rapports qu'ils établissent à l'issue de leur visite sont distribués à l'ensemble des membres du Conseil. En 2010, les deux présidents se sont rendus début juillet au siège de la Cassa Lombarda à Milan où ils ont rencontré les dirigeants de la banque italienne ainsi que ceux de la banque suisse, PKB.

Le Conseil dispose désormais de trois comités spécialisés et d'un Comité de direction.

5. LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

L'Assemblée générale des actionnaires fixe les montants des rémunérations, honoraires et autres avantages accordés directement ou indirectement aux administrateurs, membres des Comités spécialisés ou membres du Comité de direction. Aucune option sur actions, aucun prêt n'a été accordé par COFI à l'un des membres de ces organes. Ces derniers ne bénéficient par ailleurs ni de rémunérations variables ni de régime de retraite complémentaire. Le montant total des rémunérations et honoraires accordés directement ou indirectement aux administrateurs, membres des Comités spécialisés ou membres du Comité de direction est repris dans les procès-verbaux des assemblées générales publiés sur le site Internet de la société.

Le Conseil n'ayant pas apporté de modifications dans sa composition ni dans la rémunération de ses membres n'a pas eu à faire appel au Comité des nominations et des rémunérations.

Le Comité se compose de :

Massimo Trabaldo Togna, Président du Comité
Americo Bortuzzo, Vice-président du Comité, membre indépendant
Robert Hoffmann, membre indépendant
Jean Noël Lequeue, membre indépendant
Frédéric Wagner, membre
Jean Bodoni, Secrétaire, Président du CD (voix consultative)

6. LE COMITÉ D'AUDIT ET DE COMPLIANCE

Le Comité d'Audit et de Compliance s'est réuni à quatre reprises dans le courant de l'exercice 2010, avec un taux de présence de 91,67%. Ses travaux ont essentiellement porté sur les domaines qui lui sont attribués :

- le suivi des risques,
- le suivi de la Gouvernance d'entreprise,
- les relations avec le réviseur d'entreprises,
- le suivi du bilan et des comptes de résultats.

Le Comité se compose de :

Jean Noël Lequeue, Président du Comité, membre indépendant
Americo Bortuzzo, membre indépendant
Frédéric Wagner, membre

7. LE COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction s'est réuni à quatre reprises dans le courant de l'exercice 2010, avec un taux de présence de 100%. Le Comité coordonne les décisions de gestion de COFI, société faîtière du groupe. Il examine les différentes propositions d'investissements et suit les opérations en cours. Il prépare les décisions du Conseil d'administration.

Le Comité se compose de :

Jean Bodoni, Président du Comité
Frédéric Wagner, membre
Bruno Panigadi, membre et Secrétaire du Comité

8. LE COMITÉ DE STRATÉGIE BANCAIRE

Suite à la fusion de COFI par absorption de sa filiale à 100% COPARFIN, la surveillance consolidée sur les filiales bancaires et financières du groupe COFI par les autorités suisses FINMA a été réorganisée. Le contrôle consolidé interne a été confié par le Conseil d'administration de COFI aux organes de PKB Privatebank SA, Lugano. Le Conseil d'administration a également décidé de mettre en place un Comité de stratégie bancaire couvrant ce périmètre consolidé et fixant les orientations stratégiques des activités bancaires et financières du groupe COFI.

Le Comité se compose de :

Frédéric Wagner, Président du CdA de Cofi, Président du Comité
Massimo Trabaldo Togna, Vice-président du CdA de Cofi, membre
Jean Noël Lequeue, Président du CAC de Cofi, membre
Jean Patry, Président du CdA de PKB Privatbank SA, membre
Giuseppe Spadafora, Vice-Président du CdA de Cassa Lombarda SpA, membre

9. ACTIONNAIRES

Les droits égalitaires des actionnaires sont énumérés dans la Charte de gouvernance de la société. La Charte précise le nom des actionnaires détenant plus de 10% des actions. Elle reprend in extenso le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration avec ses Comités spécialisés et son Comité de direction. Les critères d'Indépendance des administrateurs et la Procédure pour éviter l'abus de marché forment respectivement l'annexe 1 et l'annexe 2 de la Charte.

A la connaissance du Conseil d'administration, l'exercice 2010 n'a pas connu de changement dans la composition de l'actionnariat supérieur à 10%. A la connaissance du Conseil d'administration toujours, il n'y a pas eu d'infraction à la directive 2003/6/Ce sur les opérations d'initiés et sur les manipulations de marché (abus de marché).

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 15 JUIN 2011

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité des voix:

- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010;
- les comptes annuels au 31 décembre 2010, après avoir pris connaissance du Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé;
- l'affectation du résultat, comme proposée par le Conseil d'Administration;

et a donné décharge de leur mandat aux Administrateurs.

L'Assemblée générale n'est pas en mesure d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2010, les travaux de consolidation n'étant pas terminés étant donné que le réviseur d'entreprises agréé, BDO Audit, Luxembourg, a été nommé par l'AGE du 10 mai 2011. Une autre Assemblée Générale sera convoquée ultérieurement à cette fin.

L'Assemblée, ayant déjà connaissance de toutes les coordonnées des candidats et de leurs plus importantes fonctions professionnelles actuelles et de celles exercées dans le passé, décide à l'unanimité des voix et pour un mandat d'une année, se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle 2012, de nommer Administrateurs:

Monsieur Jean Bodoni
Monsieur Americo Bortuzzo
Monsieur Robert Hoffmann
Monsieur Jean Noël Lequeue
Monsieur Bruno Panigadi
Monsieur Massimo Trabaldo Togna
Monsieur Frédéric Wagner

L'Assemblée a fixé à EUR 149.000,00 bruts, le montant global à allouer au Conseil d'Administration pour la rémunération et les jetons de présence des Administrateurs pour la période du mandat.

Enfin l'Assemblée a décidé de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration pour le rachat des actions de la "Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie" sur le marché dénommé "EURO MTF", géré par la Bourse de Luxembourg, au nom de et de la part de la Société.
Elle a fixé à EUR 13,00 et à EUR 18,32 les prix minimum et maximum auxquels pourront être achetées de nouvelles actions COFI jusqu'à un montant global de EUR 5.137.502,00.
Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle 2012. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EXTRAORDINAIRE DU 1ER AOUT 2011

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité des voix:

- le Rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration, pour l'exercice 2010;
- les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010, après avoir pris connaissance du Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé.

COFI
société anonyme

Cassa Lombarda S.p.A.
Via Manzoni 12/14 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 77 99 1 • Fax +39 - 02 760 14 372
www.cassalombarda.it • e-mail: info@cassalombarda.it

Dorfina S.A.
Via S. Balestra 16 • CH-6900 Lugano
Tél. +41 (0)91 923 54 66 • Fax +41 (0)91 923 71 15
e-mail: info@dorfina.ch

PKB Privatbank AG
Siège social – Direction générale
Via S. Balestra 1 • CH-6900 Lugano
Tél. +41 (0)91 913 35 35 • Fax +41 (0)91 923 35 22
www.pkb.ch

Succursale
Viale Stazione 4 • CH-6500 Bellinzona
Tél. +41 (0)91 874 33 33 • Fax +41 (0)91 874 33 44

Succursale
12, Rue Charles-Galland • CH-1206 Genève
Tél. +41 (0)22 346 91 55 • Fax +41 (0)22 346 42 56

Succursale
Tödistrasse 47 • CH-8002 Zürich
Tél. +41 (0)44 204 34 34 • Fax +41 (0)44 204 34 35

PKB Privatbank Ltd.
10, Redcliffe Quay • St. John's • Antigua (West Indies)
Tél. +1-268 - 462 91 62 • Fax +1-268 - 462 93 25

Quintia S.p.A.
Via Carlo Porta 1 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 290 10 420 • Fax +39 - 02 290 10 407
e-mail: info@quintia.it • quintia@quintia.it

COFI
société anonyme

2, rue de l'Eau • L-1149 Luxembourg
R.C.S.: Luxembourg B 9539
Tél. +352 29 92 30 • Fax +352 29 92 31
www.cofi.lu • info@cofisa.lu